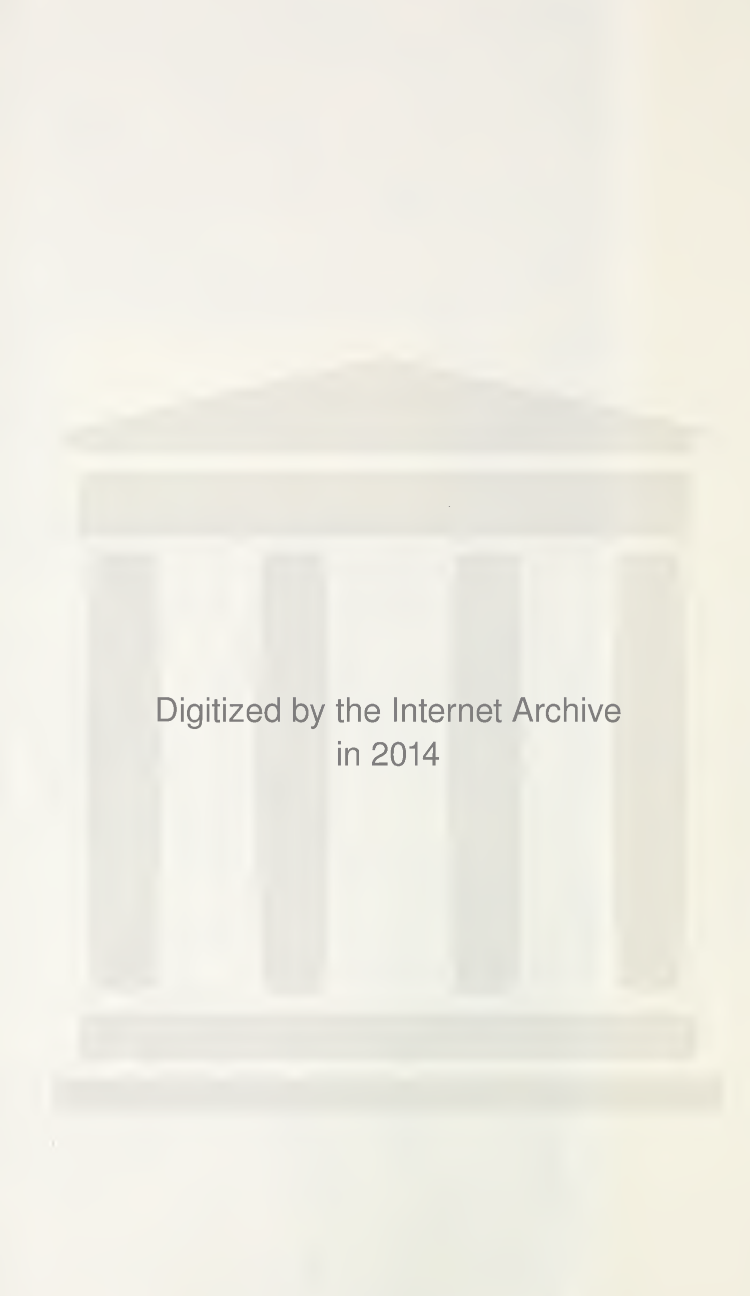




BULLETIN

S. H. P. F.

N° 3

1888

37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 3. — 15 Mars 1888



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — **Nutt,** 270, Strand.
AMSTERDAM. — **Van Bakkenes et Cie**
LEIPZIG. — **F. Brockhaus.**
BRUXELLES. — **Veyrat (Mlle).**

1888

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.



SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES

J. Bonnet. — **Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et Renée de France (1535-1536)** 113

A. Bernus. — **Le ministre Antoine de Chandieu d'après son journal autographe inédit (1534-1591).** Troisième article 124

DOCUMENTS

Oberkampff. — **Une lettre du Refuge à Berlin (De Leuze de Lancizolle à Antoine Larguier de Bancels),** 31 août 1734 137

MÉLANGES

Abel Lefranc. — **Études sur la jeunesse de Calvin et la Réforme à Noyon.** Fin de la deuxième partie : **Calvin et la Réforme à Noyon** 141

BIBLIOGRAPHIE

N. W. — **La littérature de la Réforme française. Notes sur les traités de Luther, traduits en français et imprimés en France entre 1524 et 1534.** — Deuxième article 155

Séances du Comité, 14 fevrier 1888 163

CORRESPONDANCE

A. Bernus. — **Théodore de Bèze et la Préface de 1543** 165

D. Benoit. — **Les lettres sur les mariages, etc., 1730-1733** 166

Ch. Pradel. — **La famille Mascarenc** 167

NÉCROLOGIE

J. B. — **M. Théodore Claparède** 168

ILLUSTRATIONS

Fac-similé du titre et d'une page du « Livre de vraye et parfaicte oraison » 156

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

MARGUERITE D'ANGOULÊME,
REINE DE NAVARRE
ET RENÉE DE FRANCE[1]
(1535-1536)

Il n'est pas dans l'ancienne France de figure plus attachante que celle de Marguerite d'Angoulême, sœur de François I[er], mariée d'abord au duc d'Alençon, puis à Henri d'Albret, roi de Navarre, et tendrement unie à son frère, à travers toutes les vicissitudes de sa fortune. Reine par le charme, l'élégance, et par une puissance nouvelle que les lettres renaissantes avaient consacrée, celle de l'esprit, Marguerite était l'ornement de la cour, l'idole des savants et des poètes qui ne tarissaient pas en éloges à son sujet. Poète elle-même, elle cultivait avec succès les genres les plus opposés, et maniait avec une égale facilité la prose et les vers. On aime à se la représenter telle que la virent ses contemporains et que la décrivit Clément Marot :

Une douceur assise en belle face,
Qui la beauté des plus belles efface ;
Un regard chaste où n'habite nul vice,
Un rond parler, sans fard, sans artifice,

1. Je n'ai voulu que mettre en œuvre ici de précieux documents insérés dans le t. XV du *Bulletin* (p. 125, 130) et auxquels se rattache le souvenir d'un ami bien cher, le marquis Joseph Campori, président de la Société d'histoire de Modène, décédé, le 19 juillet dernier, après une vie toute consacrée aux plus nobles études dans la patrie de Sadolet.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

MARGUERITE D'ANGOULÊME,
REINE DE NAVARRE
ET RENÉE DE FRANCE[1]
(1535-1536)

Il n'est pas dans l'ancienne France de figure plus attachante que celle de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, mariée d'abord au duc d'Alençon, puis à Henri d'Albret, roi de Navarre, et tendrement unie à son frère, à travers toutes les vicissitudes de sa fortune. Reine par le charme, l'élégance, et par une puissance nouvelle que les lettres renaissantes avaient consacrée, celle de l'esprit, Marguerite était l'ornement de la cour, l'idole des savants et des poètes qui ne tarissaient pas en éloges à son sujet. Poète elle-même, elle cultivait avec succès les genres les plus opposés, et maniait avec une égale facilité la prose et les vers. On aime à se la représenter telle que la virent ses contemporains et que la décrivit Clément Marot :

> Une douceur assise en belle face,
> Qui la beauté des plus belles efface ;
> Un regard chaste où n'habite nul vice,
> Un rond parler, sans fard, sans artifice,

1. Je n'ai voulu que mettre en œuvre ici de précieux documents insérés dans le t. XV du *Bulletin* (p. 125, 130) et auxquels se rattache le souvenir d'un ami bien cher, le marquis Joseph Campori, président de la Société d'histoire de Modène, décédé, le 19 juillet dernier, après une vie toute consacrée aux plus nobles études dans la patrie de Sadolet.

Si beau, si bon que qui cent ans l'orroit
Jà de cent ans fascher ne s'en pourroit,
Un vif esprit, un savoir qui estonne,
Et par sus tout une grâce tant bonne
Soit à se taire ou soit en devisant...

Et ailleurs :

Entre autres dons de graces immortelles
Madame escript si hault et doucement
Que je m'estonne en voyant choses telles,
Qu'on n'en reçoit plus d'esbahissement.
Puis quand je l'oy parler si sagement,
Et que je vois sa plume travailler,
Je tourne bride et m'esbahis comment
On est si sot de s'en esmerveiller.

La correspondance de Marguerite, publiée par M. Génin[1], ne dément pas ces éloges, et la plus belle de ses lettres, qui manque à ce précieux recueil, est adressée à Renée de France. Que de liens et, si l'on ose dire, d'harmonies préétablies entre ces deux âmes! Avec ses inclinations généreuses, ses goûts élevés, Marguerite ne pouvait manquer d'accueillir les idées de Réforme alors si répandues dans les rangs de la société polie, dans les universités et jusque dans les cloîtres. Ses poésies (*Miroir de l'âme pécheresse*), qui lui valurent les attaques des moines et les censures de la Sorbonne, sont surtout consacrées à la glorification de la grâce qui relève le pécheur abattu, le justifie par la foi en un divin sacrifice, et lui rouvre avec le pardon les sources d'une vie nouvelle. Trop éclairée pour ne pas voir les abus de l'Église établie, trop faible et surtout trop dévouée à son frère pour les répudier avec éclat, comme le fit plus tard sa fille, Jeanne d'Albret, cette princesse que des liens si doux attachaient à la terre, nous apparaît comme la double personnification des tendances épurées qui s'alliaient sans peine à sa piété mystique,

1. En 2 vol. in-8° (1841-1842), dans la collection de la Société d'histoire de France.

et d'une vertu bien nouvelle alors, la tolérance qui semblait annoncer des jours meilleurs, mais à laquelle les événements allaient infliger de si durs démentis.

Marguerite fut l'amie, la protectrice de Renée bien jeune encore, après la mort de Claude, sa sœur, *la bonne reine,* fille aînée de Louis XII et d'Anne de Bretagne, et ne contribua pas peu à lui inspirer les goûts sérieux, les inclinations élevées qui devaient se transformer plus tard, à la voix de Calvin lui-même, en une conviction sincère, devenue la source des plus cruelles épreuves dans une cour d'Italie vassale du Saint-Siège.

Un intérêt particulier s'attache aux relations des deux princesses, séparées moins encore par la haute barrière des Alpes que par les variations de la politique européenne dans la longue rivalité de François I[er] et de Charles Quint. Une première lettre écrite, en 1529, à la jeune duchesse, relevant d'une maladie qui a mis ses jours en péril, marque le ton de cette correspondance où Marguerite déploie toutes les grâces de son esprit et les pieuses ardeurs de son âme.

Sans date : mars 1529.

Madame ma seur, la haste du porteur me gardera de vous fère longue lettre, car par luy vous scaurez la grand joye que le Roy et Madame ont eue d'avoir seu la grâce que Dieu nostre Seigneur vous a faite et à tous vos amys, de vous avoir redonnée à ceux qui vous ont bien pleurée, vous asseurant, madame, que le Roy de Navarre et moy en avons eu tant d'ennuy que jusques à cette heure nous n'avons eu repos ne bien; vous suppliant que souvent nous entendions de vostre bonne santé, car elle est tant estimée icy que si vous aviez veu l'ennui qu'on a porté du contraire, vous connoistriez quel amour vous tirez à vous du cœur de tous vos amis, dont il vous plaira tenir le mien si affectionné que vous en pourrez user en tout ce qu'il vous plaira l'emploier, comme de celle qui est et telle à jamais la trouverez

Vostre humble et bonne seur :

MARGUERITE

Le biographe de Renée ne saurait omettre l'épître suivante, écrite six ans après, à l'occasion d'un projet de voyage en

France, longtemps caressé par la jeune duchesse, et qui rencontra d'invincibles obstacles à la cour de Ferrare :

Sans date : fin de 1535.

Madame ma seur, je croy que ce porteur sera si bien venu en vostre endroit que vous ne ferez nul doubte en sa créance, et que ne fauldrez de vous montrer telle que le Roy vous tient, qui est sa vraye fille; par quoy remectray sur ce dict porteur tout ce que je vous pouvois eccripre, sinon une chose que je ne vous pourrois trop redire, c'est que jamez père n'eut tant d'anvye de voir enfant que le dit seigneur a de vous voir, et ne tient aultres propos que de l'ayse que ce luy sera et de la bonne chère qu'il vous fera; et oultre ce que naturellement vous devez désirer la satisfaction de vostre venue, si ferez-vous un si grand bien pour monsieur le duc vostre mary que oncques voyaige ne luy fust plus advantaigeux que sera cetuy-cy, car luy et son frère à jamez s'en sentiront; lequel frère, monsieur l'archevesche de Milan[1], devez amener avecques vous. Et comme celle, madame, qui a tel désir de vous voir que vous pouvez panser, et qui vous tient comme elle mesme, je ne crains de vous conseiller que vous n'amenez que le moindre train que vous pouvez, et lesser le surplus avecques le trésor que Dieu vous a donné, dont je le loue, qui l'a augmenté (à vostre santé) d'une belle fille[2], dont j'ay eu ma part de la joye. Vous pouvez lesser avecques eulx le demeurant, et amener ce qui est nécessaire pour vostre personne, car en ceste court vous n'êtes point estrangière, mais estes tant unie aux enfants du Roy que leur compagnie est vostre, et de ma part j'espère bien avoir l'aise d'être avecques vous le plus qu'il me sera possible; parquoy espérant bientost avoir ce que nous tous qui sommes vostre chair, sang et esprit, désirons de tout nostre pouvoir, je feray fin estant

Vostre humble et bonne seur

MARGUERITE.

Au moment où la duchesse de Ferrare doit renoncer à la réalisation d'un de ses vœux les plus chers, une autre source d'épreuves s'ouvre pour elle avec le renouvellement de la lutte entre Charles-Quint et François I[er]. La paix de Cambrai n'a été qu'une trêve passagère entre les deux monarques. L'invasion du Piémont par les Français (avril 1536) fut la réponse à l'occupation du Milanais par les Impériaux sous la conduite

1. Hippolyte d'Este, qui devint cardinal (le second du nom) en 1538, et assista au colloque de Poissy.

2. Lucrèce, seconde fille de Renée, plus tard duchesse d'Urbin

d'Antonio de Leyva. L'empereur ressentit vivement la spoliation du duc de Savoie Charles III, son beau-frère, et, le 14 avril, il laissa échapper à Rome, en plein consistoire, l'outrageant défi qui rendit la guerre inévitable. Elle eut pour premier théâtre le Piémont, et mit dans un cruel embarras le duc de Ferrare suspect aux deux parties belligérantes, par ses liens d'étroite parenté avec l'une, par ses engagements plus ou moins avoués avec l'autre. La plus rigoureuse neutralité était commandée à Hercule II; mais cette neutralité semblait une défection à chacun des deux monarques rivaux. L'âme si française de Renée dut suivre avec une patriotique anxiété les péripéties d'une lutte qui menaçait ce qu'elle avait de plus précieux. A défaut des lettres écrites par elle à cette époque, on retrouve un écho de ses sentiments dans les très belles épîtres qui lui furent adressées par la sœur du roi, la sympathique Marguerite. C'est un privilège de restituer à l'histoire de telles pages :

Sans date : avril 1536.

Madame ma seur, vous savez quel amour le Roy, Messieurs et Mesdames, vous portent. Mais croyez qu'elle est plus grande qu'elle ne fut jamés, car quant nous avons par ceste guerre retardée la joye que nous espérions d'avoir par vostre veue, jamés vous ne vistes compagnie si ennuyée; més en ce jour nous espérons, veu que l'ambassadeur de mon frère monsieur le Duc a dit au Roy que quant il n'y plairoit vous envoyer quérir, que vous viendriez. Et combien que il semble que le temps ne sy veulle accorder, sy ne peut guères durer que par une heureuse paix ou fin d'une aspre guerre nous ne voyons sa mutation. Nostre seigneur veuille que ce soit comme il congnoist le bien de la crestienté, et afin que, avec l'ayde de Dieu, le mal ne tombe de nostre cousté.

Croyez, Madame, que le Roy n'oublie rien pour s'ayder de tous les moiens que Dieu luy donne, plus qu'il n'eust oncques pour en saillir avecques son honneur. Car après avoir cherché la paix jusques à faire retirer son armée et accorder ce qu'il pensoit estre plus que raisonnable pour parvenir à l'amytié de l'empereur, il mest toutes ses forces pour se defendre, s'il est contre raison assailly, qui me fait espérer que Dieu regardera ces deux princes, et ne permettra telles puissances estre ennemyes; més que advenant le contraire d'inimytié, nous aurons ce bien de vous revoir, comme plus au long vous dira mon cousin l'évesque de Rodez que le Roy envoie

pour son embassadeur à Venise. Et pource, Madame, que je l'ay nourry dès l'aaige de dix ans comme mon filz, oultre la charge qu'il a du Roy, de visiter mon dict frère et vous de sa part, je l'ay prié en faire autant de celle du roy de Navarre et de moy. Et pour ce qu'il est ma lettre vive, et celluy qui congnoist non seulement ma parole més mon cœur et mon esprit, je vous supplieray simplement le croyre comme moy mesmes et regarder en quoy il vous plaist que je m'enploie pour vous.

J'envoie avecques luy l'abbé de Tarpennay, mon aulmonyaire, et cousin de M. de Lavaur, pour me rapporter bien au long de vos nouvelles, comme il vous dira, et me desplaist que moy mesme ne vous présente ceste lettre, més au lieu du corps avez près de vous en esprit

Vostre humble et bonne seur

MARGUERITE.

L'abbé de Turpennay, George de Selve, dut recevoir de mélancoliques confidences sur les événements intimes récemment accomplis à la cour de Ferrare, et sur les persécutions dont la duchesse elle-même avait été l'objet dans la personne de ses plus fidèles serviteurs. Une lettre de Renée à Marguerite en dit long sur ce douloureux sujet :

Sans date : fin d'avril, mai 1536.

Je ne fais point de doute, ma sœur, que de ceste heure madame de Soubise ne vous ait fait bien au long entendre les termes où je me trouve, et mesme les assaulx qui m'ont esté livrés depuis son partement, qui ont esté tels que oncques nul ne me cousta plus à supporter, et sans l'aide de nostre Seigneur, je ne scay comme j'eusse pu eschapper jusques icy, veu que de jour en jour on me renouvelle les vexations. Et ne faut point, ma seur, que je vous die la cause de ce procédé, et la fin où elle tend, car vous le scavez assez et me fascheroit de vous fascher longuement. Bien vous en ay-je voulu escrire ce petit mot pour vous supplier de vouloir employer votre authorité envèrs Fenaris (?), général de l'ordre des Jacopins, à ce qu'il soit content par la voye la plus convenable qu'il luy semblera, réprimer l'audace et insolence de celuy qui est inquisiteur en ceste ville, lequel ne me porte aucun respect, mais m'a tenu si rudes et estranges propos que vous seriez bien esbahie si vous le scaviez, diffamant et moy et ma maison ; et oultre cela n'a gardé aucune forme de justice en sa fasçon de procéder, n'ayant regard au debvoir mais à l'appétit de ceulx à qui il a voulu complaire, de sorte que tant que telle authorité demeurera entre les mains d'un si dangereux homme, beaucoup de gens de bien sur qui il a

la dent ne pourront vivre en paix. Et pourtant, ma seur, de rechef je vous supplie de moyenner envers luy quelque bonne provision à ceste affaire, et vous me ferez ung plaisir dont je me réputeray de plus en plus obligée à vous.

L'appui de Marguerite ne manqua pas à Renée dans ces circonstances singulièrement critiques, et son active intervention ne fut pas sans fruit à Rome et à Ferrare. C'est un des plus touchants épisodes de l'histoire de la duchesse. Aux épreuves privées se joignent alors les épreuves publiques. De tristes nouvelles arrivent du nord de la Péninsule. La jonction d'Antonio de Leyva avec l'empereur, l'évacuation du Piémont par les Français, l'invasion de la Provence par les Impériaux, que de sujets de douleur pour Renée! Un terrible message vient combler la mesure. Le 10 août un grand deuil, la mort du dauphin François, empoisonné, dit-on, à Lyon par l'échanson ferrarais Sebastiano Montecuculli, mêle une amertume de plus aux poignantes émotions de la cour retenue à Valence. Le cœur de Marguerite s'épanche dans une admirable lettre, d'une religieuse élévation et d'une patriotique ferveur. Deux âmes d'élite se confondent ici dans un sentiment où revit et palpite ce qu'eut de meilleur l'ancienne France.

Sans date : septembre 1536.

Madame ma seur, j'ay receu la lettre de votre main[1] par laquelle je congnois la commune amour à feu Monsieur de vous et de moy estre si égale que je ne say qui plus a fait de perte, ou vous ou moy. Et quant au reconfort que vous me demandez, c'est de vous, madame, de qui je le vouldrois apprendre, comme de celle qui a le recours continuel à l'escole du vray consolateur. Parquoy, je suis seure que la consolation qu'il vous donne, est suffisante pour vous faire trouver toutes les tribulations douces, et plus que toutes, celles que tout cœur qui n'a que chair trouve importable et terrible, qui est non seulement la mort des amys, més la nostre seule, en laquelle gist tout le bien de nostre espérance. C'est ung passaige que monsieur notre nepveu a passé premier que nous; mais puisque mille ans devant Dieu ne sont que ung jour, nous le suivrons de si près que ce peu

1. Quel intérêt n'eût pas offert cette lettre malheureusement perdue! On la devine à travers celle de Marguerite.

que Dieu veut que nous demourions après, ne le devons employer à plourer les morts, comme ceux qui n'ont poiut d'espérance à la promesse éternelle, laquelle ne nous doibt seulement consoler més resjouir...

A ces hautes consolations exprimées dans un si beau langage, Marguerite ajoute les nouvelles qui doivent le plus soulager le cœur de Renée, l'heureuse issue d'une guerre soutenue pour l'intégrité du territoire, la délivrance de la patrie menacée par tant d'ennemis à la fois et gardant sa double frontière du midi et du nord; mais à quel prix! La royale narratrice ne voit ni la Picardie ruinée, ni la Provence changée en désert par l'impitoyable tactique de Montmorency. Les succès du roi, si chèrement acquis, ne sont à ses yeux que la récompense accordée à la fidélité du monarque chrétien :

Après les ennuys tant de la main de Dieu, que jamés le Roy n'a monstré signe d'impatience, remerciant Dieu de sa voulonté; et le Seigneur qui a vu son cœur et l'a fait tel qu'il est, l'a récompensé en chassant de trois costés ses ennemys devant luy, et n'a pu estre empeschée la bonté de Dieu par les menaces de l'empereur qui avoit dit à plusieurs des nostres que *jamais ne feroit paix qu'il n'eust fait le Roy le plus pauvre gentilhomme de la chrestienté*, et donnoit tout le roiaulme de France en proie à ses capitaines et soudars; més le Dieu seul, de la main duquel est la victoire, l'a fait partir sans assiéger et assaillir un seul chasteau, avecques telle perte qu'il n'en eust seu tant perdre à nul assaut ni bataille. La prudence que Dieu a donnée a monsieur le grand maistre l'a deffait sans rien perdre.

En outre, monsieur de Nassau avoit assiégé la ville de Péronne avecques trente mille hommes et a donné plus de quatorze assaults et batteries jusques à n'y laisser nulles murailles. Mais Dieu a donné telle force au maréchal de la Marche, avec quinze cens hommes, qu'ils en ont tué plus de six mille et les ont contrains de lever le siège, chose que tous tiennent miraculeuse.

Du camp devant Turin vous savez mieux que moy comment, sans estre poursuivy, il s'est levé. Je dis cecy qui est toute vérité, pour vous monstrer combien Dieu aime le Roy. Mais le plus grand signe que je y veoye, c'est que le Roy recognoist si bien ceste grâce venir de ce grand Roy des Roys, que incessamment ne fait que le louer et luy en donner toute la gloire, disant tout hault à chacun que Dieu a tout fait. Or, puisqu'il luy donne grâce de reconnoistre ces grâces, je tiens pour seur qu'il les luy augmen-

tera, et de ceste augmentacion vous vous en sentirez comme celle qui participe en son mal et son bien. Et si je me puis nommer quelque chose, croiez, madame, que ce sera vostre solliciteur à tout ce qui vous touchera. Par quoi emploiez en tous vos affaires comme vous mesme,

Vostre humble et bonne seur

MARGUERITE.

Renée ressentit profondément le deuil de la cour, le second depuis son départ de France. Mais elle s'associa aussi aux patriotiques émotions de Marguerite, en apprenant la retraite de l'empereur qui repassa le Var et s'embarqua, le 29 septembre, à Gênes pour aller, selon un mot du temps, « enterrer en Espagne son honneur mort en Provence ». La lettre suivante au grand-maître, qui sera désormais le connétable de Montmorency, montre les illusions qui se mêlaient dans le cœur de Renée, comme dans celui de Marguerite, aux satisfactions les plus légitimes :

Mon cousin, je rens grâce à Dieu de tout cueur de ce qu'il luy a pleu donner si heureuse et honorable victoire au Roy, et de ce que vous avez esté le ministre de chose tant bien conduite et ordonnée que la mémoire en sera permanente à la gloire et réputation du dit Seigneur, qui de présent est plus craint et redouté par deça pour avoir usé de telle prudence. Mais j'espère, voiant un tel commencement, que la fin couronnera l'œuvre, et que le tout puissant fera encores augmenter sa louange et la vostre. Et comme celle qui vous porte l'affection que j'ay tellement entretenue... je me resjouis, plus que ne pourriez entendre, de l'honneur qui vous est attribué en la retraite de l'empereur, et supplie le créateur vous donner la grâce de préférer la fortune jusqu'au point où elle se peut souhaiter, et vous continuer en sa sainte grâce heureuse vie.

Vostre bonne cousine

RENÉE DE FRANCE.

Avec 1536 s'évanouit pour Renée le dernier espoir de revoir la cour qu'elle avait quittée huit ans auparavant. Au plus fort de la lutte entre Charles-Quint et François Ier, on avait vu entrer dans le port de Dieppe une escadre écossaise portant le jeune roi d'Écosse Jacques Stuart, cinquième du nom, qui, docile aux leçons de ses aïeux, venait mettre son épée au ser-

vice du roi de France. La retraite précipitée des Impériaux ne lui laissa pas le temps de prendre part aux hostilités ; mais son chevaleresque dévouement ne demeura pas sans récompense. Il vit à Fontainebleau la troisième des filles du roi, Madeleine, dont la précoce beauté rayonnait du pur éclat de seize ans à peine révolus. Il ne put la voir sans en être vivement épris et demander sa main. Il l'obtint du roi charmé de s'assurer dans la lointaine Écosse une alliance qui pût tenir en bride le fantasque Henri VIII. Mélancolique destinée que celle de cette princesse qui ne suivit son époux à Holyrood que pour y trouver une mort prématurée! Rien ne faisait prévoir un si triste dénouement au milieu des fêtes qui accompagnèrent les fiançailles. Comment n'eût-on prédit de longs jours à la charmante fiancée qui, voulant rendre la duchesse de Ferrare témoin de son bonheur, écrivait au duc en ces termes :

Encores, mon oncle, que desjà vous ayez faict refus de la requeste que je vous veulx faire par la présente, si ne lairray-je en la fiance que j'ay de vostre amitié, de vous prier encore pour le plus grant plaisir et contentement que me scauriez jaméz donner, que vous veulliez bien donner congé à madame la Duchesse, ma tante, de me venir dire adieu avant que je parte de ce royaulme. Vous avez bien sceu comme hier je fus fiancée, et pense au plus tard m'en partir dans la fin de mars, ou au commencement d'apvril. Il est en vostre puissance, et non d'aultre, de me faire avant mon partement la plus ayse et contente que je fus jaméz, et m'aurez faict un plaisir de quoy je me rendré obligée à vous toute ma vie, et que je mettré peine de vous rendre, encores que je ne scache pouvoir faire choses qui sont peult estre si agréables que me sera la venue de ma dicte tante, s'il vous plaist la permectre, de quoy je vous supplie de rechef, vous advisant que si vous me refusez, c'est icy la dernière requeste et nouvelles que aurez jaméz de moy; et en cest endroit me recommandant à vostre bonne grâce, prieré Dieu, vous donner bonne et longue vie. De Chambort, le XXIX de novembre (1536).

Vostre meilleure niepce

MAGDELAINE.

Le mariage de Madeleine de France avec le roi d'Écosse fut célébré le 1er janvier 1537, à Paris, et suivi de fêtes brillantes qui durèrent plusieurs semaines. Renée ne put y assister, et

ce ne fut sans doute pas sans un serrement de cœur qu'elle vit se fermer une fois de plus le chemin de la patrie dans cette fatale année 1536 où tant de coups irréparables vinrent l'atteindre dans son bonheur domestique. Elle ne put que témoigner ses regrets au roi et s'associer aux sentiments de la cour par les lignes suivantes :

Monseigneur, j'ay prié M. de Boissy vous faire la révérence de ma part, et dire la joye et plaisir que j'ay d'entendre l'alliance qu'il vous plaist faire de madame ma niepce avec le Roy d'Écosse, car l'affection et obeyssance que l'on dit qu'il vous porte et qu'il a démonstrée, me faict espérer vostre contentement et de Madame, et d'en avoir continuelle augmentation; et de moy, Monseigneur, qui plus participe au vostre, en quelque qualité que ce puisse être, j'en ressentiray toute ma vie la plus grande part que créature qui soit au monde.

Du surplus, Monseigneur, je me remets à la suffisance du dit sieur de Boissy, lequel j'ay informé d'aucunes choses pour vous dire, dont vous supplie très humblement le vouloir croire, et me continuer en vostre bonne grâce, à laquelle tant et si humblement que faire se peut se recommande,

Vostre très humble et obeyssante fille

RENÉE DE FRANCE.

Rien de moins banal que la formule employée pour annoncer au roi les communications que devait lui faire M. de Boissy. Elles étaient en effet d'une extrême importance, si l'on en juge par les péripéties du drame domestique qui remplit toute cette année 1536. La poésie par l'organe de Clément Marot, la diplomatie sous la plume des ambassadeurs français et italiens, viendront témoigner tour à tour des épreuves qui marquèrent la vie de Renée à cette date critique. Le récit de ses joies qui furent sitôt des douleurs, et de ses luttes qui aboutirent parfois à des défaillances, mérite d'autant plus l'attention qu'il se rattache par les liens les plus étroits à l'histoire générale, comme un chapitre peu connu de la Renaissance et de la Réforme dans une des cours les plus célèbres de l'Italie.

JULES BONNET.

LE MINISTRE ANTOINE DE CHANDIEU

D'APRÈS SON JOURNAL AUTOGRAPHE INÉDIT[1]

(1534-1591).

De tous les pasteurs de Paris, La Roche était le plus en vue, partant le plus menacé, soit en raison de ses talents supérieurs et de son activité, soit à cause de sa position sociale et de sa fortune. C'est ce que laisse entendre l'historien de Thou en esquissant en ces quelques mots son portrait[2]: « Antoine de Chandieu, dit-il, ministre de l'Église de Paris, était un jeune homme distingué par sa naissance, en qui la noblesse, les grâces, la bonne mine, la science et l'éloquence disputaient avec sa rare modestie à qui le rendrait plus recommandable. » — Aussi est-ce son nom, qui figurait en première ligne, avec celui de son frère, sur une liste de proscription dressée en 1558 par le cardinal de Lorraine, parmi les personnes dont les biens devaient être confisqués. Et, pour le dire en passant, ce fut sans doute pour parer ce coup que Bertrand de Chandieu fit, le 30 octobre 1558, donation au prince de Condé, dont il suivait le parti, des seigneuries de Chandieu et autres lieux; en 1563 La Roche rachètera la terre de Chandieu, que nous trouvons encore au siècle suivant en la possession de ses descendants.

Quoi qu'il en soit de ce détail, le Consistoire de Paris, pour sauvegarder la vie de son pasteur, exigeait qu'il s'absentât pour quelques semaines lorsqu'il commençait à être trop connu dans la ville, ou serré de trop près. Mais ces loisirs forcés, pour un homme de cette trempe, ne pouvaient être des temps d'oisiveté ; ils lui fournissaient, au contraire, le moyen de disséminer l'Évangile en province, où l'Église de Paris, vrai centre missionnaire, envoyait incessamment des jeunes gens formés par ses pasteurs.

1. Voy. *Bulletin* du 15 février dernier, p. 57-69. Dans la note 1 de la p. 58, lisez *ré*imprimé a. l. de imprimé.

2. *Histoire univ.* Livre XXIX. (Trad. fr. La Haye, 1740, t. III, p. 158.)

Après la « prise de la rue Saint-Jacques » (sept. 1557), La Roche paraît avoir fait un séjour à Genève ou à Lausanne pour compléter ses études et, semble-t-il, pour y recevoir la consécration, en même temps que son ami de Lestre; après sa délivrance de prison, en juin 1558, il se rend à *Orléans*, où il contribue à organiser l'Église, qu'un étudiant revenu de Paris y avait fondée l'année précédente; peu de mois plus tard, en décembre, il est envoyé à *Poitiers* pour apaiser quelques dissensions intestines; ensuite il dresse l'Église de *Chartres* et des villages environnants (1559), plus tard celle de *Belleville* en Beaujolais (1562); il semble aussi avoir séjourné à *Tours* (1560). Comme au temps des premiers chrétiens, la persécution ne servait ainsi qu'à étendre au loin la prédication de la parole de Dieu.

Mais La Roche a beau être séparé de son troupeau et travailler au dehors, il ne se regarde que comme le mandataire de ce dernier, au service duquel il s'est voué; même lorsque l'Église de Paris semble dissoute, en 1560, c'est à cause de ses obligations envers elle qu'il refuse l'appel pressant, appuyé cependant fortement par Calvin, que lui adresse son ami Des Gallards, qui voudrait l'avoir pour collègue parmi les réfugiés français à *Londres;* et lorsque, plus tard, le séjour continu de Paris lui eût été rendu impossible, ce n'est que du consentement de son consistoire qu'il fonctionnera comme pasteur à *Lyon* (1565). — Ajoutons que c'est sans aucune rémunération qu'il desservait les Églises, celle de Paris comme les autres.

Ces détails nous montrent en La Roche un strict observateur de la *Discipline* réformée; ce n'était d'ailleurs que naturel, car il semble en avoir été le principal rédacteur; il jugeait avec raison qu'une règle ferme était pour les Églises une condition d'existence, tandis que l'arbitraire individuel ne pouvait amener que désunion et ruine. Pour la doctrine comme pour l'organisation, La Roche est un disciple authentique de Calvin; et l'Église réformée de France peut le revendiquer,

soit comme l'un de ses fondateurs, soit comme l'un des hommes qui en représentent le plus exactement et le plus noblement l'esprit.

Ces observations nous mènent à nous arrêter, pour quelques instants, à l'une des absences de La Roche de laquelle devaient résulter des conséquences de la plus grande et de la plus heureuse portée pour l'Église dans son ensemble. Nous avons dit que, vers la fin de 1558, il avait été envoyé par le consistoire de Paris à Poitiers : il s'agissait d'y rétablir, au milieu des fidèles, l'harmonie troublée par *La Vau*, ancien ami de Servet et alors sous l'influence de Castalion, qui s'élevait depuis trois ans contre le pasteur de Poitiers et contre la doctrine enseignée dans les Églises. A cette occasion, les ministres des congrégations voisines, réunis avec La Roche pour prendre la Cène, échangèrent leurs expériences, et l'on vint à exprimer le vif désir de voir les Églises, isolées jusque-là, s'unir par une confession de foi et une discipline ecclésiastique communes, remplaçant les règlements particuliers tels que ceux que Poitiers possédait déjà et les confessions spéciales comme Paris en avait adopté une pour son propre usage. La Roche se chargea de transmettre ce vœu à son troupeau, qui y donna son plein assentiment et qui convoqua, en mai 1559, les délégués des Églises pour le *premier synode national.*

Nous n'avons pas à faire l'histoire de cette mémorable assemblée, qui, « au milieu des bûchers et des gibets dressés dans tous les quartiers de la ville, » arrêta, sous la présidence de Morel, la Confession de foi des Églises réformées de France, et jeta les premières bases de leur Discipline, que les synodes suivants se borneront à développer. Dans l'incertitude qui règne encore à l'heure qu'il est sur le premier rédacteur de ces vénérables documents, je me hasarde à dire que, si ce n'est pour la Confession de foi, du moins pour la Discipline, il me paraît probable qu'il faut en attribuer la paternité à Chandieu; la grande influence qu'il exerça dans les synodes subsé-

quents, et l'activité avec laquelle il travailla au maintien des principes posés par la discipline, dont il écrivit une apologie[1] adoptée par un synode national, servent du moins à appuyer cette supposition. Ce fut lui, en tous cas, qui écrivit, au nom des *Français qui désirent vivre selon la pureté de l'Évangile de Notre Seigneur Jésus-Christ*, la belle *Épître au roi*[2] mise au-devant de la Confession de foi, imprimée en 1560, et présentée à François II à Chenonceau, immédiatement après le tumulte d'Amboise; c'est à lui aussi que l'on doit *l'Avertissement aux fidèles épars parmi le royaume de France de se donner garde de ceux qui, sans légitime vocation, s'ingèrent au ministère de l'Évangile*, avertissement qui fut imprimé et distribué en 1561[3].

Nous passons sans nous arrêter sur la *Conjuration d'Amboise* (1560), à laquelle Bertrand de Chandieu prit une part active, compromettant par là-même son frère, qui eut, semble-t-il, connaissance du projet; ce fut la raison que la reine-mère allégua en mettant son veto à ce que La Roche, de même que La Rivière, fût au nombre des pasteurs délégués au *Colloque de Poissy* (sept. 1561); il s'employa du moins utilement à la préparation de cette joute mémorable, en contrecarrant, non sans succès, les manœuvres du versatile Bau-

1. *La Confirmation de la Discipline ecclésiastique, observée es Églises réformées du royaume de France; avec la réponse aux objections proposées alencontre* (marque stéphanienne), 1566. In-8 de 248 pages et 9 feuillets non chiffrés. Cet ouvrage est consacré en majeure partie à combattre les principes démocratiques de Jean Morelli, qui, dans son *Traité de la discipline et police chrétienne*, proposait de donner au peuple de l'Église la voie prépondérante dans les questions de doctrine, comme dans l'exercice de la discipline et dans les élections ecclésiastiques, toutes choses qui avaient été attribuées aux Consistoires.

2. Cette épître est reproduite, entre autres, dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 419 suiv., et dans *Calv. Op.*, t. IX, p. 737 suiv. Quick, *Synodicon*, t. I, p. XV, sans doute ensuite de quelque faute de copiste, indique Chamier au lieu de Chandieu comme auteur.

3. Je n'ai pu retrouver jusqu'ici d'exemplaire de l'édition originale; mais cette pièce est reproduite dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 454 suiv.

douin, pour introduire auprès du roi de Navarre la confession d'Augsbourg, ouverture dont devait se servir avec tant d'empressement le cardinal de Lorraine, dans la pensée de rendre par là plus difficile la position des Réformés au Colloque.

Si La Roche ne put ainsi prendre part à ce brillant tournoi, il eut probablement la joie, plus profonde et plus douce, de constater, dans une assemblée bien plus modeste, mais peut-être plus utile, que le travail de ces dernières années n'avait pas été vain et portait des fruits bénis. C'était à un *synode provincial*, réunissant à Paris en septembre 1561 les délégués des Églises voisines, synode dont le pasteur Fornelet, envoyé depuis peu de Neuchatel à Châlons-sur-Marne, rendait compte aux ministres de Neuchatel et à Calvin dans les termes suivants[1]:

Je vis là une telle union, un tel ordre et une telle charité, que je pensais être en l'assemblée des apôtres et au temps de la première Église, laquelle S. Luc a pourtrait en son second livre... Quand je n'aurais reçu autre bien de notre Seigneur, depuis que je suis venu en France, que la joie et la consolation que j'ai eues de me trouver en une si sainte assemblée et compagnie de vrais serviteurs de Dieu il ne m'est pas possible de pouvoir assez rendre grâce au Seigneur d'un si grand bien qu'il lui a plu me faire.

Quelques mois de liberté relative donnèrent à ce moment à l'Église de Paris un essor inouï, à tel point que l'on vit des assemblées de dix, de quinze, de vingt-cinq mille personnes écouter dans les faubourgs les prédications de Théodore *de Bèze*. Aussi le consistoire dut-il s'efforcer de procurer des aides bien qualifiés à ses pasteurs surchargés. S'il échoua dans ses tentatives pour obtenir *Des Gallards* de l'Église française de Londres, *Houbraque* de celle de Strasbourg, *Spifame*, l'ancien évêque de Nevers, de celle d'Issoudun, *Viret*, en ce moment à Nîmes; par contre Poitiers lui prêta pour quelque temps Alexandre *de Lestang*, et il avait déjà acquis de vaillants champions en Mathieu *Virelle* et Jean *Malot*, qui avaient

1. *Calv. Op.*, t. XIX, p. 22 et 27.

successivement été aumôniers du prince de Condé et qui prirent part au colloque de Poissy. On trouve aussi à Paris, vers cette époque, mais pour peu de temps, Jean *Fournier*, ancien docteur de Sorbonne, qui fut bientôt envoyé à Loisy-en-Brie, Jean *de L'Espine* et François *Bourgoin*, sieur d'Aignon. La Roche put alors prendre quelque repos dans ses terres en Beaujolais, repos rendu absolument nécessaire par les fatigues d'un ministère accablant et par la maladie, mais dont il sut profiter néanmoins pour fonder, comme nous l'avons dit, une Église à Belleville.

Ce répit de trop courte durée fut brusquement interrompu, en mars 1562, par la nouvelle du massacre de Vassy. — Les troubles préliminaires de la première guerre de religion obligèrent tous les ministres à quitter Paris, d'où tous les huguenots furent expulsés à la fin de mai, après de cruels massacres; les pasteurs, la plupart des anciens et un grand nombre de protestants trouvèrent un abri à *Orléans*, rempart de l'armée réformée. Le *troisième synode national* (25 avril 1562), qui venait d'y être tenu, avait choisi La Roche pour modérateur[1]. Pendant un an, marqué par une peste terrible, puis par un siège plein de périls, La Roche, avec son collègue La Rivière, exerça son activité dans cette ville, où son influence était prépondérante parmi les soixante-douze ministres qui s'y étaient réfugiés avec lui. Aussi fut-ce à lui principalement qu'incomba la tâche épineuse de s'opposer, au nom des Églises, à *Condé*, le chef des réformés, lors des négociations pour la paix d'Amboise, négociations dans lesquelles ce prince, enjôlé par les artifices habituels de Catherine de Médicis et pressé d'en finir pour mettre fin à sa captivité, faisait trop bon marché des

1. C'est en cette qualité qu'il écrivit aux Églises une circulaire reproduite par Jean de Serres (*Commentarii de statu religioni...*, livre IV; édit. 1571, t. II, p. 94 et suiv.; Cf. de Thou, t. III, p. 158), et aux princes protestants d'Allemagne la belle lettre du 4 mai 1562, qui est imprimée en français dans les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 431 suiv. (adressée à l'électeur palatin), et en latin dans de Serres, *l. c.*, t. II, p. 98 suiv., ainsi que (adressée à l'électeur de Saxe) dans Ebeling, *Archivalische Beitraege*, Leipz. 1872, p. 6 et suiv.

intérêts religieux de son parti[1]; l'altercation fut vive, au point que Condé irrité ne voulut plus entendre parler des ministres, qu'il traitait de *babouins*.

La volonté du prince l'emporta, et cette paix, conclue sans l'assentiment de Coligny, fut pour les fidèles un grand sujet de tristesse :

On ne peut dire, écrit à ce sujet La Roche dans son Journal, en quelle douleur l'Église est plongée; elle se voit abandonnée, et privée de tout espoir de secours humain. On n'entend que lamentations, gémissements, reproches. Les fidèles gémissent de ce qu'ils sont abandonnés par ceux qui s'étaient engagés, si saintement et par serment, à les protéger, et de ce que l'Église se trouve maintenant en plus mauvais état qu'avant la guerre. Mais ils sont soutenus par la pensée que leur secours est en Dieu et non dans les hommes.

Pour La Roche l'*édit d'Amboise* (19 mars 1563), conséquence de cette paix, était spécialement affligeant, car il anéantissait son cher troupeau. Cet édit portait en effet à son article sixième : « Entendons que la ville et ressort de la prévôté et vicomté de Paris soient et demeurent exempts de tout exercice de la dite religion. » Le Journal de Chandieu nous permet d'assister à la douloureuse séance dans laquelle, le 26 mars, le Consistoire de Paris, en majorité rassemblé à Orléans, donne à ses pasteurs leur congé temporaire :

Le Consistoire de l'Église de Paris, y lisons-nous, est réuni; ses membres, constatant que le ministère évangélique est exilé de cette ville, permettent à La Rivière et à La Roche de s'occuper de leurs affaires privées, dont ils ont été tenus fort éloignés. Cependant ils décident les mesures qui paraissent les plus utiles pour reconstituer leur Église. Ils présentent à Dieu leurs gémissements et leurs prières, reconnaissant que

1. Outre plusieurs autres pièces que La Roche écrivit alors au nom des ministres, il fut chargé, après la paix, d'exposer aux Églises la manière de voir des pasteurs et leur conduite en ces négociations, dans un mémoire qui n'a pas été retrouvé jusqu'ici à notre connaissance du moins. C'est probablement lui aussi qui avait eu la principale part à la rédaction des lettres écrites l'année précédente, au commencement de la guerre, au nom des ministres. Voyez *Mém. de Condé*, t. III, p. 221; de Thou, t. III, p. 189.

leurs péchés ont mérité ce châtiment; mais ils invoquent son infinie miséricorde afin qu'il leur accorde la grâce de bientôt rétablir cette Église détruite.

Pour La Rivière, ce congé devait devenir définitif; retiré à Angers, sa ville natale, il y trouvera de nouveaux devoirs, et se consacrera à ce troupeau, au sein duquel il tombera, victime des assassins de la Saint-Barthélemy. — Quant à La Roche, qui se maria alors, les soins domestiques, quelque nombreux et pressants qu'ils fussent après la guerre, et les grands changements amenés par elle dans sa situation personnelle, ne réussiront pas à absorber ses pensées; il n'oubliera pas un seul jour sa « pauvre Église qui », selon sa propre expression, « demeure affligée et dessous les reliques de la croix, alors que le repos est rendu aux autres par les édits du roi[1] ». C'est pour elle qu'il publie à Lyon, encore en cette même année 1563, un touchant et précieux volume dont le titre indique déjà l'esprit; le voici dans toute son étendue :

Histoire des persécutions et martyrs de l'Église de Paris depuis l'an 1557 *jusques au temps du roy Charles neufviesme. Avec une Epistre contenant la remonstrance des profits qui reviendront aux fidèles de la lecture de ceste histoire; et une exhortation à ceux qui nous ont persécutez, de revoir nostre cause et juger derechef si ç'a esté à bon droit qu'ilz ont fait mourir tant de serviteurs de Dieu. — Rom. VIII: Nous sommes livrez à la mort pour toy tous les jours, et nous sommes estimez comme brebis d'occision; mais en toutes ces choses nous surmontons par celuy qui nous a aimez.* Lyon, 1563; in-8 de 444 pages (en réalité 472, vu plusieurs erreurs de pagination) et 27 feuillets non paginés.

Le nom de l'auteur ne paraît pas une seule fois dans tout ce livre, mais il y a signé deux sonnets « sur la constance des fidèles martyrs » du nom de *A. Zamariel*, traduction en hébreu (*chant de Dieu*) de son nom de Chandieu; c'est de ce pseudonyme, dont il usait vers le même temps dans sa *Réponse*

1. *Hist. des perséc.*, p. 18.

à Ronsard, qu'il signera toutes ses productions poétiques, réservant pour la prose un autre nom de guerre, celui de *Sadeel*, signifiant *champ de Dieu.*

Il dédiait cet ouvrage, par une longue *Épître, à l'Église de Dieu qui est à Paris*[1]. Par cette touchante lettre pastorale il cherche à raffermir et à encourager ses ouailles, qui avaient pu rentrer à Paris au mois d'août 1563, mais demeuraient privées de leurs pasteurs. Il voulait que, malgré l'absence forcée de ceux-ci, les assemblées de culte recommençassent, la discipline fût rétablie, l'Église reconstituée; pour cela il leur rappelle leur sainte vocation[2] :

J'appelle notre vocation, non seulement retenir en nous la connaissance de Dieu, y profiter de jour en jour, et vivre en une bonne et entière conscience; mais aussi lui faire service tous ensemble, écoutant sa parole, l'invoquant d'un même courage, et conservant entre nous l'ordre de son Église, que Dieu y a de si longtemps établi... Il ne faut pas que le diable triomphe de plus longue victoire, et que les choses demeurent toujours en ce désordre pitoyable où ils les a réduites par sa rage et cruauté; mais il nous convient tous ensemble travailler à relever ces ruines et remettre sus ce précieux édifice, qu'il a ainsi dégaté et démoli. Déjà Dieu vous octroie quelque relâche : vos maisons vous sont rendues et vous commencez à avoir quelque paix avec ce peuple, qui vous a été tant ennemi. Et ces choses vous sont accordées par la miséricorde de Dieu, non point seulement afin que vous rentriez en vos commodités particulières et releviez l'état de vos maisons; mais principalement afin que vous mettiez tous la main à rebâtir la maison de Dieu et redresser son Église... Puisque Dieu vous fait la grâce, après un assez long exil, de vous ramener en votre ville et en vos maisons, commencez vos œuvres par la réparation

1. Crespin a reproduit, avec très peu de modifications, le corps presque entier de l'ouvrage de Chandieu dans ses *Actes des martyrs*, dès l'édition de 1564, plus complètement encore dans celles de 1570 et suivantes; cf. *Bulletin*, t. XXXVI, p. 572 et suiv.; mais Crespin a laissé de côté cette belle *Épitre*, qui occupe les 69 premières pages du volume et dont nous citons quelques fragments. — La Bibliothèque nationale (Fonds français, 15,811) possède un manuscrit de l'*Histoire des persécutions;* le rédacteur du *Bulletin*, l'ayant collationné avec l'imprimé, a l'obligeance de m'informer que le manuscrit lui paraît être une copie contemporaine faite sur l'imprimé et par conséquent sans variantes importantes; à la fin seulement le copiste à ajouté quelques lignes de piété.

2 *Hist. des perséc.*, p. 20 et suivantes.

de cette Église sainte, de laquelle vous êtes membres; et ne pensez jamais sentir les faveurs et bénédictions de Dieu, que sa maison ne soit rétablie au milieu de vous... Pensez que c'est toujours le devoir des Chrestiens, en quelque nombre, en quelque lieu, en quelque temps qu'ils soient, de se recueillir ensemble, s'ils veulent avoir notre Seigneur Jésus-Christ au milieu d'eux et jouir de ses grâces.

Le travail et les prières du fidèle pasteur furent couronnés de succès; aussi peut-il écrire avec une profonde joie dans son Journal, à la date du 16 septembre 1563 : « L'Église de Paris est reconstituée, et son organisation rétablie pour autant que les circonstances du moment le permettent. Le Seigneur s'est servi de son serviteur La Roche dans cette œuvre, que Dieu veuille faire prospérer. Amen. » — Son ami, l'historien Jean de Serres, nous raconte en quoi consistait cette réorganisation, due aux soins de La Roche[1]: « Les fidèles de Paris, dit-il, répartis en de nombreuses réunions ne comprenant chacune qu'un chiffre restreint d'assistants, se nourrissaient en secret de la prédication de la Parole de Dieu. »

C'était là pour notre héros une grande joie; mais, comme pour la plupart de celles d'ici-bas, il y manquait quelque chose : La Roche était trop connu à Paris pour pouvoir y exercer, sans danger pour son Église, une activité défendue par l'édit. Car les adversaires étaient toujours en éveil : le 5 décembre 1563 *Perucel*, l'aumônier de Condé, avait été blessé dans la rue par la populace, et le dimanche suivant, 12 décembre, la duchesse de Ferrare ayant fait prêcher publiquement dans son appartement au Louvre, la reine-mère en avait pris occasion pour décréter de nouvelles mesures vexatoires contre les protestants de Paris. Lorsque, le 13 mai 1565, Condé fit, de même, célébrer un culte public dans son hôtel à Paris, ainsi que la reine de Navarre en 1566, cette hardiesse provoqua chaque fois des remontrances du Parlement.

Mais les protestants ne se laissèrent pas intimider, d'autant plus que le maréchal de Montmorency, ayant été nommé gou-

1. *Commentarii*, livre VII; édit. de 1571, t. III, p. 9.

verneur de Paris, maintint l'ordre avec fermeté, réprimant énergiquement toute violence, en dépit de la haine qu'il s'attirait par là. Un *synode provincial*, réunissant à *La Ferté*, en avril 1564, trente-huit ministres et une soixantaine d'anciens sous la présidence de La Roche, nous montre les Églises de l'Isle de France, Picardie et Brie réorganisées et fonctionnant régulièrement, entre autres celle de Paris, dont le Consistoire est plusieurs fois mentionné[1]. Le mois précédent, Hubert Languet, qui y résidait alors, écrivait[2] encore qu'il n'y avait pas de pasteurs dans cette ville; il est probable que ce fut à l'instigation de ce synode que les premiers y rentrèrent. Renonçant pour le moment à la prédication publique, des ministres nouveaux[3], comme *Saint-Martin* et peut-être *La Cousture* et *de La Faye*, puis plusieurs autres y exercèrent plus ou moins à la dérobée leurs fonctions pastorales, avec des vétérans tels que *Virelle* et *de Lestre*, l'ami et le collègue moins connu de La Roche. Le *cinquième synode national* put même

1. Ce synode n'était guère connu jusqu'ici que par le rapport calomniateur que Pierre *Denyse*, un pasteur déposé par cette assemblée, en avait fait parvenir par vengeance à l'autorité; cf. *Bulletin*, t. IV, p. 196 et suiv. M. Weiss a trouvé au *Record Office* le procès-verbal de ce synode, ainsi que la lettre développée par laquelle La Roche, à qui cette affaire causa beaucoup de soucis, en prit la défense auprès du roi. Nous devons à l'obligeance de l'heureux chercheur la communication de ces pièces si pleines d'intérêt.

2. « Hic non habemus ministerium. » *Epist. secret.*, t. II, p. 286.

3. Il est difficile d'établir la liste des pasteurs de Paris à cette époque, la nécessité des temps obligeant à des mutations fréquentes; voici ceux dont nous avons pu constater l'activité à Paris dans les années de 1565 à 1567, mais dont quelques-uns y travaillèrent déjà en 1564, sans que nous puissions les désigner avec une entière certitude : *De Lestre*, 1565-1567; Roland *Capito*, dit *La Cousture*, 1565, prêté à Rouen pour trois mois au printemps de 1566, puis revenu à Paris; *Garnier*, en novembre 1565, est sur le point de s'absenter pour maladie; Pierre *Merlin* dit *L'Espérandière*, à Paris dès Noël 1565 à 1567; *Du Croissant*, absent de Paris en septembre 1566, mais revenu en 1567; Théophile *de Banos*, arrivé de Genève à Paris en février 1566, y est encore l'année suivante; Antoine *de la Faye*, sieur de La Maisonneuve, en février 1567 et peut-être bien plus tôt. — Avant la Saint-Barthélemy Paris compta encore au nombre de ses pasteurs Jean *de L'Espine*, François *de Cherpont*, Hugues de *Renard*, sieur de Saint-Martin (probablement dès 1564), Gabriel *d'Amours*.

s'assembler secrètement à Paris en décembre 1565; je ne sais si la Roche, qui y était délégué, put y assister. Mais, pour assister à un culte public et participer aux sacrements, les protestants de Paris étaient obligés de se rendre dans les environs, notamment à *Brie-Comte-Robert*, à six lieues de distance, où *Caraccioli,* prince de Melphe et ancien évêque de Troyes, fonctionnait en 1564; ce prêche fut prohibé cette année même comme trop rapproché de la capitale, et des ordonnances interdirent, du reste sans succès, aux fidèles les excursions religieuses de ce genre[1]. On se rendit alors, soit à *Ver*, près de *Loisy-en-Brie*, dont le courageux pasteur *Fournier* mourait en 1566, des suites de la torture à laquelle il avait été soumis trois ans auparavant dans les prisons de l'évêché de Châlons-sur-Marne; soit aux faubourgs de *Melun*, où prêchait *Sureau-Du-Rosier*, avant sa triste apostasie de 1572; peut-être aussi à *La Forest*, dont *La Mare* était pasteur en 1566 et 1567, ou encore dans l'Église des environs, à nous inconnue, où Guillaume *Houbraque* résida de 1564 à 1572.

Quant à La Roche, toujours pasteur en titre de l'Église de Paris, il ne pouvait s'occuper de son cher troupeau que de loin, par ses prières, ses lettres, ou par de rares et furtives visites, pour lesquelles il mettait spécialement à profit des séjours prolongés au château du frère de sa femme, à *Banthelu* en Vexin (Seine-et-Oise). Enfin, en juin 1567, il obtient du Consistoire l'autorisation de se remettre à l'œuvre, et il écrit dans son Journal : « J'ai proposé mon projet à ceux de Paris; ils ont été d'avis que j'essaye avec prudence s'il me sera permis de travailler dans cette ville en sécurité; mais que si cela ne se peut, j'attende une plus grande liberté. Que le Seigneur me dirige toujours dans mon chemin. Amen! » — Mais moins de trois mois après, le commencement de la seconde guerre de religion le force à se retirer de nouveau; il écrit le 10 septem-

1. Ainsi on suspendit la même année, comme trop voisin d'une des résidences de la cour, un prêche qui se tenait à *Fontainebleau*, dans une maison que Renée de Ferrare avait achetée à cet effet.

bre 1567 : « Les impies recommençant leurs fureurs, il ne m'est plus permis de séjourner à Paris. Je rentre chez moi, sous la conduite et la protection de mon Dieu. » — A partir de ce moment La Roche ne rentrera plus dans la capitale, où il a employé si fidèlement les forces de ses jeunes années; son ministère y est définitivement terminé, en fait si ce n'est en droit[1].

Ce que nous en avons dit suffit, pensons-nous, pour faire comprendre de quelle importance Antoine de La Roche fut pour cette Église, et expliquera comment Théodore de Bèze, s'attachant à la portée de son œuvre plus qu'à la chronologie, put, en tête de son épitaphe[2], lui donner le titre de « fondateur de l'Église de Paris ». (*Parisiensis instauratae orthodoxae Ecclesiae, Deo duce, fundator.*) — En arrêtant ici cette esquisse de son activité au service de l'Église de Paris, ne sommes-nous pas fondés à dire que si, en France, la Réforme a réussi, par la grâce de Dieu, à se maintenir au travers des plus grandes difficultés, cela tient au dévouement absolu, au courage inébranlable, à la foi ferme de chrétiens de la trempe de celui-là? Puisse leur exemple nous animer d'un semblable esprit, et nos Églises être desservies par de tels pasteurs!

A. BERNUS.

(*A suivre.*)

1. En 1578, le synode national de Sainte-Foy donne à Chandieu, de même qu'à Jean de Lestre, le titre de « ministres de la parole de Dieu dans l'Église de Paris »; cf. Aymon, t. I[er], p. 132; pour Chandieu, en tous cas, cette mention n'était qu'un souvenir ou la constatation d'un droit que, tout en n'en faisant pas usage, cette Église continuait à avoir sur lui; peut-être en était-il autrement pour de Lestre, et avait-il pu, après s'être réfugié à Londres lors de la Saint-Barthélemy, revenir clandestinement à Paris.

2. Parmi les *Epicedia* en tête des diverses éditions de *Ant. Sadeelis Opera theologica*, et reproduite dans *Th. Bezae Poëmata varia*, édition de 1597 et suivantes.

DOCUMENTS[1]

UNE LETTRE DU REFUGE A BERLIN

(DE LEUZE DE LANCIZOLLE A ANTOINE LARGUIER DE BANCELS)

31 AOUT 1734

La lettre ci-dessous est intéressante, soit à cause des sentiments de vive piété de son auteur, soit parce qu'elle nous transporte dans cette société du Refuge à Berlin, et cite des noms connus, et encore représentés dans le Protestantisme français; mon arrrière-grand'mère était une Larguier des Bancels. L'auteur, M. de Leuze Lancizolle, appartenait à une ancienne famille qui possédait à Saint-Germain de Calberté les seigneuries de Lancizolle, et de La Rouveyrette, et qui ne s'est point éteinte, comme le dit La Roque, mais existe encore en Allemagne dans les descendants de l'écrivain, et occupe à la cour des emplois élevés sous le nom de Lancizolle. La Rouveyrette, probablement lors de l'émigration, fut acquise, ou conservée, je ne sais à quel titre, par les Larguier, leurs parents, qui restèrent chargés de leurs intérêts. Antoine Larguier avait plusieurs fois, au château de Lagarde, donné asile aux pasteurs poursuivis. Jean Combes, connu sous le pseudonyme de Ribes, en rendait témoignage dans une lettre écrite à Lausanne (où il s'était réfugié après un long et périlleux ministère), à son ami M. Bruc de la Mazade.

M. Bancilhon se rattache-t-il au Bancillon connu?

M. des Ours est-il un membre de la famille des Hours de Calviac?

M. de Pellet est de la famille encore protestante de Pellet, seigneurs de La Rouvière.

Du Cros, dont les enfants sont à Berlin, est un Ducros, seigneur de Saint-Germain de Calberte, dont la famille figure dans la *France protestante*.

1. L'abondance des matières nous oblige à remettre à un prochain numéro nos deux premiers documents, *L'évêque G. Briçonnet, François Ier et sa sœur Marguerite* (deux lettres inédites de février 1522), et *Biens des Consistoires de la généralité de Bordeaux* (2e partie).

M. de Gibertain est un Giberne, seigneur de Gibertain, également de Saint-Germain de Calberte; sa mère s'était réfugiée à Lausanne à la Révocation, avec ses enfants.

M. d'Eirolles, probablement celui né à Saint-Germain de Calberte en 1666. Entré au service de Prusse à la Révocation, et mort colonel à Berlin en 1746, d'après la *France protestante.*

OBERKAMPFF.

Copie d'une lettre adressée par M. de Leuze de Lancizolle à M. Antoine Larguier des Bancels, château de la Garde, près Saint-Germain de Calberte.

A Berlin, ce 31me août 1734.

J'ay reçue vostre lettre au 16 mai, mon cher neveu, avec joye et contentement de ce qui vous regarde, car je vous croy sincère et cregnant Dieu, quy vous enseignera le chemin que vous devez choisir, comme nous l'aprand le prophete Royal au Psaume XXV quand Il dit : *quy est le personnage quy craint l'Eternel, Il luy enseignera le chemin qu'il doit choisir, son âme logera parmy les vrais biens, car le secret de l'Eternel est pour ceux qui le cregnent, et son alliance pour la leur donner à connoitre.* C'est de cette anciene et nouvelle qu'il faut s'instruyre et la mettre en pratique, qui nous sont enseignées dans l'ancien et nouveau testament, et non ailleurs. *Car Je suis chair* nous dit son Evangile. *Je suis le chemin, la verité et la vie, nul ne va au père que par moy.* Voyes ce qu'il dit à ses disciples sur la fin du chapitre 28 selon saint Mathieu, *que toute puissance luy est donnée au ciel et en la terre*, leur disant, *allez donc et endoctrinez toutes nations et les enseignés de garder tout ce que je vous ai commandé.* Qui dit *tout* n'exepte rien, ny ne change rien, comme font les hommes contre les commandements de Dieu, quy le defend sy esprecement au verset 2 du chapitre 4 Deuteronome, au premier des Galates et sur la fin de l'apocalise.

Touchant les nouvelles que vous me donnez du fils de M. *Bancilhon*, je vous diray mon cher neveu, que vous m'auriès fait grand plaisir sy vous eussiès peu m'aprendre, plutot qu'il était party pour Genève, que pour Paris, quy m'aurait donné autant de joie, que j'ay sujet d'en estre affligé; car je me flatés toujours qu'il pourroit faire le même usage de ses études, que M. *Des Ours* et M. *D'Assas*, ont fait des leurs, qui s'étant relevez d'eux-mêmes, loin de penser à s'acquérir la vaine gloire du monde et des biens temporels, ils ont abandonné et délaissé l'un et l'autre, pour la gloire de Dieu et pour les biens spirituels qui sont éternels.

A l'égard de l'argent que vous dites que vous me deviez encore, et que

l'on vous a fait payer par force, s'il eut eu le même bonheur de se relever de lui-même comme les autres, il aurait peu se servir de cet argent pour en faire un usage bien opposé à celui qui va estre employé, que je m'étonne mesme que vous n'en ayès pas profité, puisque vous leur laissiez du bien plus que pour les payer. Avec cet argent, lorsque j'étois en France, j'aurois peu entreprendre de sortir avec ma femme et quelqu'un des enfans; que ce qui augmente ma douleur, c'est l'usage qu'on en fait à présent, de faire prendre un chemin pernicieux à ce jeune garçon, qu'avec le temps aurait peu se relever comme ont fait les autres messieurs, par le moyen de la vraie connoissance des grandes verités que Dieu révèle au fidèle par une vive foy qui vient de l'ouye et méditation de sa sainte Parole. C'est à la bonne éducation et bon exemple que le père et la mère devet donner à leur enfant, que ne l'ayant pas fait, il y a à craindre que Dieu ne leur en fasse rendre comte, qui le recommende sy expressément dans sa parole, commendant aux pères d'enseigner soigneusement à leurs enfans ses saints et divins commendements qui nous sont confirmés sy precisément au 4, 5, 6 chapitre du Deutéronome et au commencement du psaume 78, qu'après ce que j'ay fait pour le salut de mes enfans, et utilement pour les deux que j'ay la consolation d'avoir en ce pays, qui me donnent bien de la joie et du contentement.

J'avois fait une lettre pour ce petit fils pour m'aquiter du devoir de grand père, comme Dieu me l'ordonne au 9e verset du chapitre 4 Deuteronome, quoy qu'il n'aye daigné m'écrire; mais je ne savez à quy adresser ma lettre pour la luy faire tenir sûrement, sachant que son père l'auroit mal reçue et point rendue. J'avois eu la pensée de vous l'adresser, et je l'aurais fait, mais quant je l'eus faite, je pensé que, vous l'envoyant pour la faire tenir, sela vous auroit peu attirer des choses fâcheuses; c'est pourquoy je n'y pensé plus, et moins à présent que je sais qu'il est recommandé au confesseur du Roy, pour le faire avancer dans le monde; car ce serait en vain qu'on penserait à luy proposer de marcher dans un chemin étroit pour avoir la vie, pendant qu'on l'a mis dans une voie large et spacieuse, quy fait espérer toute sorte de biens. Tout ce que je puis faire pour son salut, c'est de le recommander à Dieu et à la parole de sa grâce, qui est puissant pour l'édifier et fortifier.

Que Dieu veuille l'éclerer de ses divines lumières, comme il a fait cy devant M. *Claris*[1] de Sauves, qui d'abé ou prêtre qu'il étoit, est devenu ministre à Londres, quy est un lieu, où les jeunes hommes françois trouvent à s'établir avantageusement quant ils sont habilles, sages et biens faits. Ce monsieur a fait comme d'autres ministres que j'avès veus en

1. Allusion à Pierre de Claris, ex-abbé de Florian, dont le *Bulletin* a donné plusieurs lettres, t. XXXIII, 342; XXXIV, 71; XXXV, 73.

France et j'en ay veu en ce pays, qui auparavant avait été prêtres ou religieux, mais je n'ay pas veu que auquun ministre qui est changé, aye esté fait prêtre après son changement, ce qui est à remarquer.

Au reste, mon cher neveu, je voudrois bien que toutes choses fussent bien disposées pour nous pouvoir voir et embrasser avant mourir. Je finis en vous souhaitant toute sorte de bonheur et en vous assurant, mon cher neveu, de ma plus tandre amitié, je suis toujours votre très affectionné oncle,

De Leuze Lancizolle.

Je suis bien obligé aux messieurs de *Pellet* et à mon beau-frère *du Cros* de leur bon souvenir, faites leur bien des compliments de ma part et aux autres parens et amis; ma fille, les monsieurs *d'Eirolles* frères, mes nièces vous font bien les leurs, et à M. du Cros, à mademoiselle D'hurs (des Hours)? et moy aussi. Vous lui donnerez la lettre de M. son frère qu'il m'a adressé il y a quelques jours, pour la lui faire tenir; comme il m'a écrit qu'il lui marquoit son établissement, je ne vous en parle pas. Il a pour vivre honnestement, comme il reste à la ville de Cour, il vous pourra marquer, ou à mademoiselle sa sœur, se qu'il y a (à) espérer pour ceux qui se viennent établir en ce pays; ceux qui ont de l'argent trouvent à le faire aisément d'une manière ou d'autre.

Lorsque vous ferez mes compliments à M. Ducros vous aurez la bonté de l'exorter à faire tout ce qu'il poura pour ses chers enfans, qui sont fort sages et craignant Dieu, il n'y a pas longtems que nous avons eu des nouvelles de son fils, les filles restent ensemble icy et font un bon usage de ce qu'elles ont.

Je vous dirai, mon cher neveu, que mon gendre et ma fille sa femme, ont eu si peu de soin de moy et de mes enfans que vous pouvez croire qu'ils ne nous ont rien envoyé de tout le bien que nous leur avons laissé, et qu'ils ont joui depuis si longtemps; que ne s'étant jamais informés de notre état, il y a tout à craindre que Dieu qui sonde les cœurs et qui connoit toutes choses, n'en prenne vengence car il rend à un chacun selon ses œuvres; Dieu les veuille bénir et convertir par sa grâce.

En faisant mes compliments à ma nièce de comte d'Eirolles, vous lui direz que son mary lui en fait aussi, et qui est en bonne santé; luy et moy avons écrit à M. *de Gibertain* il y a quelque temps ce qu'elle sera bien aise de savoir. M. *Meinadier* est en bonne santé, vous ferez plaisir à ses parents de lui donner de ses nouvelles, il me vint voir ces jours passés. *Margot Mejanelle* se porte bien aussi.

MÉLANGES

ÉTUDES
SUR LA JEUNESSE DE CALVIN ET LA RÉFORME A NOYON
D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS[1]

DEUXIÈME PARTIE

CALVIN ET LA RÉFORME A NOYON (*Suite*).

Un fait très digne de remarque, c'est que ni la vie latine, ni la vie française de Calvin par Théodore de Bèze, ni la rédaction remaniée par Nicolas Colladon, ne font la moindre allusion à une influence spéciale exercée sur l'esprit de Calvin, soit à Orléans, soit à Bourges. Pour ce qui concerne notamment l'action attribuée à Melchior Wolmar qui, d'après certains historiens, aurait été décisive, aucun de ces deux auteurs, considérés comme les mieux informés, n'en a fait mention. Ils rapportent simplement que Calvin suivit les leçons de grec et d'hébreu du savant allemand, mais ils n'attribuent à ce dernier aucun rôle particulier dans la conversion de son élève. Plus tard seulement, des biographes postérieurs ont cru pouvoir inférer de ce passage peu explicite que Wolmar avait été l'initiateur de Calvin aux idées de réforme. Ils fondaient leur assertion uniquement sur ce fait que le célèbre professeur avait été, durant son séjour à Bourges, un partisan avéré des doctrines de Luther. Mais, on vient de le voir, des témoignages positifs contredisent cette induction. Au reste, une dernière preuve tout à fait concluante se présente à l'appui de notre opinion. C'est que, dans la dédicace adressée par Calvin à son ancien maître en tête de son *Commentaire* de la seconde épître aux Corinthiens[2], le réformateur ne parle nullement d'une action de ce genre. Énumérant tous les services que Wolmar lui a rendus et les obligations qu'il lui conserve, il passe

1. Voy. *Bulletin* du 15 février dernier, p. 92-107.

2. Correspondance de Calvin. Éd.t. du *Corpus Reformatorum* XII, nº 814. Cette dédicace est du mois d'août 1546.

complètement sous silence l'influence religieuse, qui, si elle s'était réellement produite, aurait dû être rappelée en première ligne. Calvin considère Wolmar comme un maître dévoué auquel il doit, pour la plus grande part, son avancement dans les lettres. Le grec et l'hébreu furent le motif de leurs rapports affectueux, mais le changement de religion n'y eut point la première part. Dans le cas contraire, Calvin n'aurait pas manqué de reconnaître cette initiation, pour lui beaucoup plus importante que les leçons de philologie.

D'autre part, il est bien certain que Calvin hésita longtemps avant de se rendre aux conseils et aux exhortations d'Olivetan. Il a signalé lui-même, en plusieurs endroits de ses écrits, son obstination et sa résistance. La nouveauté des doctrines l'effrayait à ce qu'il assure, et il eut grand'peine à se décider à y prêter l'oreille. Il se résigna très difficilement à renoncer à l'ignorance et à l'erreur dans lesquelles jusqu'alors sa vie s'était écoulée, témoignage qui se trouve assez en contradiction avec ce qu'il rapporte de sa *subita conversio*[1]. Il est probable que cette expression doit s'entendre dans ce sens que le jour où la lumière se fit pleinement dans son esprit, où ce qu'il crut être la vérité lui parut démontré, ses scrupules cessèrent et le changement s'opéra sur-le-champ. Mais auparavant une longue crise d'incertitude et de doute l'avait tourmenté et ébranlé dans sa foi première.

C'est un fait singulier que pour tout ce qui touche à cette question, Calvin se soit montré constamment dans ses écrits très sobre de détails et d'éclaircissements. Il semble qu'il ait éprouvé quelque répugnance à exposer les péripéties de sa conversion. Son rôle de réformateur l'astreignait à une certaine réserve et à un certain mystère. Il préférait qu'on supposât son adhésion aux idées de réforme comme un fait d'importance secondaire et que le public le considérât comme ayant été dès son extrême jeunesse un opposant et un émancipé. C'est ce qui explique pourquoi nombre de ses disciples ont cherché à faire remonter son changement de croyances beaucoup plus haut qu'il ne convient de le faire remonter en réalité. Quelques-uns ont admis qu'il était dès 1531 un infatigable apôtre de la foi nouvelle, un réformateur militant. Nous croirions

1. Voir la préface du Commentaire des Psaumes. *Corpus Reformatorum; Calvini Opera.* Tome XXXI. C'est le document capital pour cette question.

volontiers que cette date a pu jouer un certain rôle dans les péripéties de son évolution religieuse. C'est en effet celle de la mort de son père et d'un séjour prolongé à Noyon, à la suite duquel il quitta l'étude du droit. Ce changement d'études est quelque chose de significatif. Mais de là à admettre une conversion définitive, il n'y a aucun rapport. La vérité c'est que, préparé depuis longtemps, par son caractère même, son éducation, le milieu de sa famille, ses relations, ses études, il ne se déclara franchement huguenot que le jour où toutes ces circonstances réunies l'entraînèrent presque contre son gré, et où, pour ainsi dire, il ne lui fut plus possible de faire autrement.

D'autres personnes dans son entourage furent séduites et convaincues avant lui. Il ne fit que suivre, après mûre réflexion, leur exemple. Il semble qu'il ait pris à tâche de ne rien faire paraître de ses hésitations, qui restèrent secrètes, même pour ses amis. Aucune des lettres qui nous ont été conservées ne trahit le trouble de ses idées. Un mois avant le discours de Cop, vers la fin d'octobre 1533, racontant à son ami François Daniel l'affaire du collège de Navarre et de la reine Marguerite, il parle des réformés avec une complète indifférence et les traite comme des gens avec lesquels il n'aurait eu aucun rapport. Il dit vaguement : *Visum est statui pessimum exemplum eorum libidini qui rebus novis inhiant*[1]. On ne sent nulle part dans son récit l'accent personnel. Il arriva précisément chez lui le contraire de ce qui se passa dans l'âme de Luther.

Calvin n'a point connu l'incertitude douloureuse ni le déchirement poignant. Son évolution religieuse s'est faite méthodiquement. Il a pesé en juriste les raisons pour et contre. Dans cette nature raisonneuse et concentrée, la dialectique remplaçait l'intuition soudaine. Sa sensibilité n'eut pas à souffrir de ce combat intérieur. Ses indignations étaient susceptibles d'être contenues. Il les contint même si bien que le jour où la lumière se fit, où la conviction fut absolue, sa nouvelle foi le trouva quand même maître de lui et toujours prudent. Sa conversion ne fit pas de lui un apôtre. Du Tillet le lui a reproché durement quant il lui écrivit quelques années plus tard, parlant de sa doctrine : « Vous avez abandonné votre nation, pour ce que ne l'y avez osé divulguer et maintenir publiquement[2]. »

1. Édition de la *Correspondance* du *Corpus Reformatorum*. N° 19.

2. Lettre de du Tillet à Calvin, de décembre 1538. — Édition de la *Correspondance* du *Corpus Reformatorum*. N° 153.

La première manifestation dirigée par le clergé contre les huguenots noyonnais, manifestation qui doit concorder avec la découverte du mouvement secret qui se produisait parmi les habitants, eut lieu en janvier 1533. On fit le 9 de ce mois des prières publiques et une procession générale suivie d'un sermon par le chanoine A. Fabri, pour supplier le Très-Haut d'extirper à tout jamais les hérétiques et les partisans de Luther, de les confondre ou de les convertir[1]. Mais cette mesure, qui fut prise vers le même temps dans d'autres villes du royaume, ne présente aucun caractère bien particulier. Ce fut seulement l'année suivante (16 janvier 1534) que l'évêque Jean de Hangest écrivit au doyen et au chapitre une lettre beaucoup plus explicite où il prescrit des processions dans la cité au sujet des hérétiques, puisque *ces meschans malheureux se multiplient de plus en plus et que les scandales croissent plus grands et plus énormes et mesmement bien près de nous.* Cette dernière allusion d'un sens suffisamment clair donne à réfléchir. Le danger s'est révélé, mais on ose à peine le signaler autrement qu'en termes voilés.

Ici se placent plusieurs événements importants qui, par leur coïncidence, expliquent l'alarme du clergé. On se souvient que dans le courant du mois de mai 1534, Charles Cauvin fut accusé d'hérésie et cité pour ce fait devant le chapitre, pendant qu'une enquête était ouverte contre lui. Or, c'est précisément durant ce même mois que Calvin vient de Paris à Noyon pour y résigner ses bénéfices. Le contrat de cession fut passé le 4 mai[2]. La portion de la chapelle de Gésine fut transférée à Antoine de la Marlière sur la présentation de Jacques Roussel, chanoine, vicaire général de l'évêché. Quant à la cure de Pont-l'Évêque, ce fut un parent de Calvin qui l'obtint, Guillaume Bosius, lequel était prêtre et portait le surnom de Caïn. Ce Bosius quitta lui-même plus tard son bénéfice pour aller se retirer à Genève, près de celui qui avait été son prédécesseur[3].

En agissant ainsi, Calvin régularisa simplement sa situation, même en admettant, ce qui est probable, qu'il n'avait encore à cette époque aucune idée arrêtée de départ. Comme il n'était pas

1. Voir les extraits des *Registres capitulaires*, à la date.

2. Voir les extraits des *Registres capitulaires*, à la date.

3. Comme il fallait toujours trouver des motifs peu avouables à ces exils volontaires, Desmay et Levasseur prétendent qu'il dut quitter Noyon pour sa conduite scandaleuse.

entré dans les ordres, et qu'il lui fallait toujours payer quelqu'un pour l'acquit de ses messes d'obligation, les bénéfices devaient se trouver sensiblement diminués. Ce qui le démontre d'une manière évidente, c'est qu'en janvier 1533, Calvin avait été déjà cité en chapitre par Albin Plocquin, vicaire de l'église, qui se plaignait de n'être pas payé des messes acquittées pour la chapelle de Gésine, au lieu et place du titulaire. A cette occasion, Charles Cauvin avait paru en chapitre, comme procureur de son frère, et avait consenti à la saisie du gros de la chapelle jusqu'à concurrence de ce qui était dû au vicaire [1]. On voit par cet exemple que ses bénéfices étaient pour Calvin une cause d'ennuis. Sa résignation ne doit donc pas être attribuée à un *désintéressement altier*, comme on l'a dit; elle n'avait rien que de naturel, puisqu'il ne lui était pas possible de remplir les obligations de sa charge. Reçut-il, pour cette cession, une somme d'argent des nouveaux titulaires? ainsi que le prétendent Le Vasseur et Desmay, c'est ce qu'il est difficile de préciser : les textes authentiques ne faisant aucune allusion à ce sujet.

D'ailleurs, un autre motif encore plus sérieux poussait Calvin à se défaire de ses dignités ecclésiastiques. Sa rupture avec l'Église romaine commençait à être connue, et il ne pouvait, sans un compromis fâcheux, conserver des avantages qu'il réprouvait dans sa conscience. Le clergé voyait de mauvais œil ce curé notoirement hérétique. L'animosité que les chanoines montraient vis-à-vis de sa famille l'atteignait à son tour.

Il est à croire que des scènes orageuses se passèrent à ce moment. Un événement curieux et tout à fait ignoré de la vie de Calvin prouve que la situation se tendait de plus en plus. Après la résignation de ses bénéfices, il n'en continua pas moins à séjourner à Noyon et à se mêler de plus en plus activement au mouvement protestant. Il provoqua dans la cathédrale, la veille de la fête de la Trinité, une manifestation tumultueuse qui amena son arrestation immédiate. Il fut incarcéré le 26 mai 1534 à la *porte Corbaut*, qui était la prison du chapitre. Que se passa-t-il alors? Y eut-il une enquête? Les amis du prisonnier agirent-ils auprès des chanoines? Toujours est-il qu'il fut élargi huit jours après, le 3 juin. Mais cette mesure fut presque aussitôt rapportée et, le 5 du même mois, Calvin

1. Voir les extraits des *Reg. capitul.*, à la date.

fut remis en prison[1]. Les registres ne mentionnent pas à quel moment il fut de nouveau relâché. Quoi qu'il en soit, le texte est formel et l'authenticité n'en saurait être mise en doute.

Aussi, d'après cette mention, Calvin aurait subi dans sa ville natale une détention dont la durée ne peut être précisée, mais dont le fait même est certain. Ce qu'il importe de constater dès à présent, c'est que les différentes données qu'on possède sur la vie du Réformateur, à cette époque, confirment pleinement cette assertion. Bien plus, la circonstance, jusqu'ici inconnue, de l'emprisonnement permet d'expliquer certains textes demeurés obscurs ou mystérieux.

Un fait incontestable, c'est que Calvin était à Noyon au commencement de mai 1534 et qu'il s'y trouvait encore au mois de septembre suivant, comme l'atteste une lettre de M. Martin Bucer[2]. Or, les historiens sont unanimes à déclarer qu'il y a là, entre ces deux dates de la vie de Calvin, une lacune impossible à combler. Personne n'a pu dire ce qu'il devint pendant ces cinq mois. La détention donne le mot de l'énigme. Par elle aussi s'éclaire un passage souvent commenté d'une lettre de Calvin à son ami François Daniel. Dans cette lettre, attribuée par les éditeurs les plus compétents à l'année 1534, Calvin a fait une allusion très évidente à cette arrestation momentanée. Voici ce qu'il écrit à ce sujet :

Si id temporis quod vel exilio, vel secessui destinatum est, tanto in ocio transigere datur, præclare mecum agi existimabo. Sed de iis viderit Dominus, cujus providentia omnia melius providebit. Expertus sum quod non liceat nobis in longum prospicere. Cum promitterem mihi omnia tranquilla, aderat in foribus quod non minime sperabam. Rursum cum inamœnam sedem meditarer, nidus mihi tranquillo componebatur, præter opinionem. Et hæc omnia manus Domini, cui si nos committimus ipse erit sollicitus nostri[3]. Malgré ces termes voilés, la signification n'est pas douteuse. Ce passage, qu'on avait tenté d'interpréter de diverses manières, devient dès lors parfaitement intelligible.

1. Voir les extraits des *Reg. capitul.*, à la date.
2. On aura l'occasion de revenir plus bas sur cette lettre.
3. Édition de la *Correspondance* du *Corpus Reformatorum*, n° 20. Herminjard III, n° 457.

Le tumulte soi-disant suscité dans l'église de la Trinité n'a été sans doute qu'un prétexte. C'est bien plutôt l'hérésie déjà manifeste qui l'a fait emprisonner. Cela explique le silence gardé des deux côtés à ce sujet. Les chanoines n'en pouvaient tirer aucune gloire. Ils aimèrent mieux laisser la légende se former. Qu'on songe d'ailleurs aux précautions minutieuses prises pour le secret lors de l'accusation d'hérésie lancée contre le frère.

Il n'est pas étonnant dès lors que cette sorte de *Wartbourg* subie par le Réformateur français ait pu être oubliée et transformée très peu de temps après qu'elle eut lieu. Il suffit de se rappeler que le souvenir d'événements bien autrement considérables a pu être de même complètement anéanti. C'est ce qui arriva en particulier pour le mouvement protestant qui suivit et auquel Calvin fut si intimement mêlé. Trente ans plus tard, les Noyonnais le niaient, et cela de bonne foi. Il semble que l'oubli soit le sort commun réservé à tous les faits locaux de l'histoire noyonnaise à cette époque.

C'était, d'ailleurs, au commencement du XVIIe siècle, une tradition encore conservée chez les Noyonnais que Calvin avait jadis subi une condamnation dans leur ville. Seulement personne n'en pouvait dire le motif. Il y avait là quelque chose d'inexplicable, une sorte de mystère que le clergé lui-même, malgré son désir de dénigrer Calvin, n'osait trancher. Le chanoine Desmay le fait assez clairement entendre dans ses *Remarques sur la vie de Calvin.* Il raconte que, d'après les registres de Noyon, Calvin fut cité par deux fois en chapitre, mais qu'il n'est fait aucune mention du motif de la poursuite : « J'ay bien ouy dire, écrit-il, à aucuns chanoines des plus anciens, qu'ils ont veu autres fois un feuillet blanc dans les registres où en teste y avoit escrit : *Condemnatio Joannis Calvini* et n'y avoit rien escrit davantage en toute la page, ains demeuroit en blanc ; cela a donné à deviner à beaucoup ce que pouvoit estre. »

Mais une autre conséquence intéressante à relever, c'est que ce fait explique, à n'en pas douter, l'origine historique d'une légende étrange propagée peu de temps après la mort de Calvin et répétée depuis par un grand nombre d'écrivains hostiles à la Réforme. D'après cette légende, Calvin aurait été condamné à Noyon pour crime de sodomie et marqué au fer rouge par le bourreau. Ce fut, d'après toutes les vraisemblances, le fameux Bolsec qui mit le pre-

mier en circulation cette singulière calomnie. Un des chapitres de sa *Vie de Calvin* porte en effet pour titre : *Comment Calvin est flestry et marqué d'un fer chaud sur l'espaule à Noyon.* Il prétendait s'appuyer sur une information faite, à Noyon même, par un certain Bertelier, soi-disant secrétaire de la seigneurie et du sénat de Genève.

Ce Berthelier aurait été envoyé, d'après lui, dans la ville natale du Réformateur, par les Genevois désireux de connaître l'opinion des compatriotes de Calvin sur ses mœurs et sa vie privée, durant les années de sa jeunesse. Bolsec ajoute même que cette enquête avait été attestée et signée par *les plus apparens de la ville de Noyon et selon toutes les formes de la justice.* A peine est-il besoin de dire que ce document n'a jamais existé. Bolsec est le seul qui l'ait vu. Jamais il n'en a été question, ni à Genève, ni à Noyon. Levasseur aussi bien que Desmay gardent le silence à son sujet. De même les enquêtes dont on a parlé plus haut, comme ayant été réellement faites à Noyon, restent muettes sur ce point. En tout cas, personne, du vivant de Calvin, n'a osé lancer cette odieuse accusation, qui, si elle avait eu la moindre vraisemblance, aurait fourni un argument décisif aux attaques passionnées dont il fut l'objet. Les compatriotes du Réformateur, réfugiés en nombre si considérable à Genève, étaient là pour y répondre. L'ascendant extraordinaire exercé par Calvin sur sa ville natale eût été un démenti sans réplique. Ce ne fut donc qu'après sa mort, quarante-trois ans après son départ de France, que ses adversaires s'avisèrent de découvrir qu'il avait été *stigmatisé et fleurdelysé* pour un crime honteux qui l'aurait conduit au bûcher, si l'évêque de Noyon ne s'était interposé pour commuer sa peine[1].

1. Le but avoué de cette trame était d'expliquer l'exil volontaire du Réformateur. Comme les véritables raisons de son départ n'avaient rien de fâcheux pour sa mémoire, il fallait à tout prix en trouver d'autres. L'apparence de témoignage historique que Bolsec avait su donner à son assertion en fit le succès. Cette histoire, dont l'origine ne pouvait s'expliquer que par une invention faite à plaisir, eut depuis une véritable fortune. D'autres auteurs s'en emparèrent, l'amplifiant encore à leur gré. Ce serait, à coup sûr, une étude fort amusante que d'en suivre la trace depuis les pamphlets du XVIe siècle jusque dans des écrits de notre temps. On y saisirait sur le vif le travail de formation d'une légende éclose et accréditée parmi les contemporains mêmes de celui qui en était l'objet. Il faut se borner à en indiquer ici sommairement les phases principales. L'étude d'un mythe

La calomnie de Bolsec fit son chemin. Elle passa d'abord dans divers pamphlets, puis dans les ouvrages de polémique des théologiens. Le jésuite Lessius, Stapleton, l'Anglais Campian, pour n'en citer que quelques-uns, la recueillirent dans leurs écrits avec les affirmations les plus catégoriques. L'autorité de Lessius, en particulier, fut pour beaucoup dans la propagation rapide de cette légende. Mais un autre témoignage contribua au XVIIe siècle à lui donner une nouvelle force en même temps qu'un retentissement inattendu. Le roi Louis XIII passa quelques jours près de Noyon, dans le commencement de juin 1640, un peu avant le siège d'Arras. Il logeait à Varesnes, dans la maison du marquis de Nantouillet, pendant que le cardinal de Richelieu était descendu tout près de là, chez M. de Blérancourt. Le cardinal, préoccupé de trouver des arguments contre les protestants, eut l'idée de faire fouiller très minutieusement les archives et les registres de Noyon, espérant qu'on y trouverait le moyen de diffamer Calvin.

Les recherches, comme de juste, n'aboutirent à aucun résultat. Les personnes qui en furent chargées ne découvrirent même pas ce qui pouvait se trouver d'intéressant dans ces documents au sujet du Réformateur. Les choses en étaient restées là, quand, quelques années plus tard, après la mort du cardinal, un ouvrage parut sous son nom, dans lequel l'assertion de Bolsec était répétée et même aggravée. Ce fut pour réfuter ce livre que Drelincourt publia sa *Défense de Calvin*, livre naïf et sincère, rempli de faits si curieux. Quelle qu'ait été la part véritable du cardinal dans cette publication, l'autorité de son prétendu témoignage favorisa encore le succès de ce mensonge, à tel point que les protestants eux-mêmes, tels que Witaker, s'en trouvèrent ébranlés. Ce serait une besogne superflue[1] que d'insister davantage sur cette histoire. Bornons-nous à constater qu'elle a trouvé créance jusque chez des écrivains de notre temps, en pre-

de ce genre offre un réel intérêt, indépendant de la personnalité à laquelle il se rapporte.

1. Je renvoie pour les détails et les textes à un appendice que je consacre à cette question dans un volume qui paraîtra prochainement. Encore n'y ai-je pu fournir que les témoignages les plus saillants, Lessius, de Maistre, etc. Si les érudits qui s'occupent avec tant d'ardeur à retrouver les origines des vieux mythes appliquaient à ces légendes modernes leurs procédés de critique, ils arriveraient sûrement à des résultats curieux.

mière ligne chez les Audin et les de Maistre. Des romans mêmes furent écrits sur ce thème et des auteurs bien pensants ont usé de cette calomnie pour en tirer des situations dramatiques[1] ou d'accablants réquisitoires, dont le Réformateur reste l'objet. Ajoutons qu'il y eut, dès le XVIe siècle des caricatures exécutées sur ce prétendu épisode de la vie de Calvin[2].

Quoi qu'il en soit, le point de départ en est maintenant facile à retrouver. L'antique proverbe : *Point de fumée sans feu* trouve ici son application. Il n'y a pas eu invention de toutes pièces.

A ce mythe singulier viennent se rattacher un grand nombre de traditions du même genre qui en découlent évidemment et offrent avec l'histoire du fer rouge de frappantes analogies. C'est ainsi que l'accusation rapportée par Florimond de Rémond et le jésuite Lessius, touchant un autre vice infamant de Calvin, a été sûrement imaginée d'après la précédente. On poursuivit jusqu'aux membres de sa famille, qu'il fallait à tout prix avilir et discréditer. On répandit complaisamment, pour n'en citer qu'un exemple, que sa nièce, fille de son frère Antoine, avait été convaincue d'adultère et fouettée sur la place publique. On imagina la fable d'un fils de Calvin mordu par un chien enragé et guéri à la suite d'un pèlerinage à Saint-Hubert. Il y eut même des poésies composées en souvenir de ce bizarre événement. Grâce à cette accumulation de faussetés, les traditions sur Calvin s'embrouillèrent à un tel point et si rapidement que dès la fin du XVIe siècle un fougueux ligueur, Genebrard, archevêque d'Aix, a pu écrire dans un ouvrage d'érudition que Calvin était le fils de la concubine d'un prêtre de Noyon.

Enfin à côté de cette légende principale, une foule d'autres se formèrent par la suite, fondées sur des récits non moins fantaisistes. Nous ne parlons point de celles qui ont trait aux *galanteries* de Calvin ou à ses excès de table. On en trouvera la curieuse énumération dans le livre de Drelincourt. Citons seulement, comme plus caractéristique, celle qui a trait au prétendu vol fait par Calvin du

1. *Lucia de Monmor*, par M. de Beugnon. Paris, Lethielleux. Une autre édition de ce roman a paru, augmentée, en Allemagne, sous ce titre : *Lucia von Monmor und Calvinus Schreckensherrschaft in Genf*, nach H. de Beugnon und J. B. Galiffe. Cologne, 1868, in-12.

2. Voir à ce sujet une communication de M. de Marsy dans le premier volume du *Bulletin du Comité archéologique de Noyon*.

calice d'argent de la nation de Picardie, dont il était le procureur, lors de son séjour à l'Université d'Orléans. Cette accusation formulée pour la première fois par Desmay[1], ne méritait guère d'attirer l'attention, si elle ne donnait lieu à certains rapprochements intéressants. On sait que Théodore de Bèze a été l'objet d'une accusation analogue, s'appliquant également à son séjour à l'Université d'Orléans, en 1535[2]. Il est bien certain que les deux choses ne sont pas sans rapport. Voici l'explication qui nous semble la plus plausible :

Lorsqu'il exerçait à Orléans, en mai 1533, les fonctions de procureur de la nation de Picardie, Calvin dut s'occuper d'un procès que sa nation avait à soutenir, en Parlement. Mais les fonds manquaient pour subvenir aux frais de procédure. Les étudiants picards décidèrent alors de vendre deux burettes d'argent, pour en employer le prix dans le procès[3]. Cette décision fit l'objet de plusieurs actes qui sont parvenus jusqu'à nous. Or, il est bien vraisemblable que Calvin ayant été activement mêlé à cette négociation, la tradition a pu dénaturer les motifs véritables de son intervention. De bonne foi ou non, ses adversaires exploitèrent plus tard cet incident, quand le souvenir en était devenu vague. D'ailleurs, dans l'intervalle, la question s'était compliquée. Un fait du même genre s'était produit en février 1535 dans la nation de Bourgogne, et ce fut un de Bèze qui se trouva mêlé à l'affaire. De là, à l'identifier avec le célèbre ami de Calvin, il n'y avait qu'un pas. Une confusion s'établit que les adversaires des deux personnages mis en cause accentuèrent encore. Mais, on le voit, l'origine en est aisée à retrouver[4]. De toutes ces légendes compliquées qui se greffent pour ainsi dire les unes sur les autres, une vérité se dégage qu'il importe de signaler, c'est que, malgré le mensonge évident, un fait historique dénaturé ou faussement interprété a servi de fondement à toutes ces allégations.

1. *Remarques sur la vie de Calvin*, page 43.

2. Voir à ce sujet dans le journal *le Christianisme au dix-neuvième siècle* (nº du 5 novembre 1880) un article de M. de Félice qui démontre la fausseté de cette tradition. C'est d'un homonyme ou d'un parent de Théodore de Bèze qu'il s'agit. D'ailleurs il n'y avait eu nullement soustractiou frauduleuse.

3. Voir *Bulletin*, 1877, p. 179.

4. Je n'ai pas craint d'entrer dans ces minutieux détails. — De telles questions montrent bien comment les faits en apparence les plus simples peuvent être compliqués et altérés.

Que fit Calvin à sa sortie de prison? Une sorte de mystère plane sur les voyages qu'il entreprit à ce moment et dont il est impossible de déterminer la suite avec certitude. C'est une question que nous aurons ailleurs l'occasion d'examiner plus en détail. Il est bien probable qu'il ne dut pas tout de suite quitter Noyon. En tout cas, ce qui est certain, c'est qu'on l'y retrouve de nouveau au mois de septembre suivant.

Cependant la petite Église se développait insensiblement sans que le clergé, distrait par ses mesquines querelles, pût s'opposer d'une manière sérieuse à ses progrès. On voit que dès la seconde moitié de l'année 1534, elle formait déjà dans la ville une société bien distincte. Une ferveur absolue et d'ardentes convictions animaient tout ce milieu où régnait l'intimité la plus fraternelle. Comme au temps de la primitive Église, les adhérents se donnaient entre eux le nom de *frères*. Cette familiarité, qui se rencontre d'ordinaire dans les communautés naissantes, favorise singulièrement la propagation des idées nouvelles. Les âmes tendres se trouvent attirées naturellement vers ces groupes mystérieux que des sentiments communs et des aspirations identiques rendent si profondément unis. La lettre que Calvin écrivit à Bucer le 4 septembre de cette même année 1534[1], éclaire d'un jour particulier la vie intérieure des premiers protestants noyonnais, en faisant revivre pour nous cette curieuse période d'origine. On voit par ce document qu'il n'y avait plus, en quelque sorte, de distinction de fortune entre les adhérents.

Le riche y secourait le pauvre. Les adhérents se trouvaient sur le pied d'égalité quel que fût leur rang social. Pour tout dire, la réputation de la communauté était telle, que les huguenots des régions voisines, persécutés ou tombés dans le besoin, venaient y chercher un refuge. C'est ainsi qu'un ami de Calvin, dont on ignore le nom, se rendit à Noyon, espérant y trouver un abri en même temps qu'une subsistance assurée. Mais son arrivée dans le petit cénacle devint la cause d'un étrange incident, qui jette un jour particulier sur cette société. Ce fait fournit, au reste, la preuve évidente que l'agitation religieuse continuait à s'étendre. Le nombre des prosélytes était

1. Herminjard III, n° 447. — Édition de la *Correspondance du Corpus Reformatorum*, n° 16. — Un des appendices de notre prochain volume sera consacré à l'examen de cette lettre et à la question de sa date.

devenu tel, qu'il se produisait déjà des ruptures et des dissidences. Ce moment charmant du premier enthousiasme et de la ferveur primitive était déjà passé. Les convictions trop ardentes avaient amené l'intolérance. Des coteries s'étaient formées, exclusives, qui donnaient lieu à de regrettables scissions. Calvin qui n'approuvait pas ce changement, en fut lui-même péniblement affecté et comme découragé. Voici dans quelles circonstances la querelle se produisit.

A la suite de faux rapports, l'hôte que la communauté venait de recevoir, fut soupçonné d'adhérer aux doctrines anabaptistes et tout aussitôt, sans qu'on prît soin d'éclaircir la question, il devint l'objet d'une hostilité sourde de la part des autres *frères*. Se trouvant dans le plus grand dénûment, il vit toutes les portes se fermer devant lui. Il paraît même que des amis qu'il avait jadis obligés lui refusèrent le moindre secours. Dans ces circonstances, Calvin, touché de la misère de son ami, s'interposa. Il appréciait, depuis longtemps, dit-il lui-même, le tour d'esprit et les mœurs excellentes du nouveau noyonnais, que tout le monde, au reste, aimait et qui avait jadis conquis l'estime de chacun. Bref Calvin, trouvant les indices peu concluants, eut avec le prétendu anabaptiste un entretien duquel il résulta que les accusations ne reposaient sur aucun fondement sérieux. Le personnage en question fit une profession de foi qui dissipa tous les doutes. Malgré cela, les autres membres de la communauté refusèrent de revenir sur leur première décision. Le malheureux étranger, manquant de toute ressource, résolut de quitter la France et d'aller chercher un asile à Strasbourg. D'ailleurs la situation générale lui paraissait intolérable et il ne pouvait se résigner à supporter plus longtemps la servitude volontaire à laquelle les autres se soumettaient. Cet homme, dont le nom malheureusement reste ignoré, était, comme on le voit, un caractère noble et décidé. Calvin qui devait, peu de mois après, suivre son exemple, le comprit et sympathisa ouvertement avec lui. Il lui donna une lettre très pressante pour Bucer, avec qui il était déjà en relation, probablement par Olivetan. Cette épître, la première de ces lettres de recommandation qu'il devait écrire par la suite en si grand nombre, est véritablement fort belle. Cette sensibilité, qu'on lui a si souvent contestée, s'y montre d'une manière très évidente. « Je vous en supplie, écrit-il à Bucer, si mes prières, si mes larmes ont quelque action sur vous, secourez ce malheureux. Il est abandonné

de tous et privé des choses les plus nécessaires, aidez-le. Ne souffrez point que l'adversité l'amène à des partis extrêmes. Vous pouvez, si vous le voulez, lui porter une aide efficace, » etc. Calvin rédige ce billet sous le coup d'une émotion sincère. Il n'est pour ainsi dire plus maître de sa plume. Sa compassion et sa sympathie éclatent à chaque ligne. Quel fut l'effet de cette missive, c'est ce qu'il est impossible de dire par suite des lacunes qu'offre la correspondance du Réformateur à cette époque. D'ailleurs, le résultat de cette démarche importe peu. Ce qu'il faut retenir de ce précieux document, c'est son extrême importance pour la connaissance de l'état d'esprit de Calvin, au moment de son départ de France. Pour la première fois, nous voyons nettement en lui le protestant déclaré, ou si l'on veut, l'apôtre. La froideur ordinaire de ses lettres précédentes a fait place à un ton de conviction profonde et communicative. Beaucoup mieux que dans le discours du mois de novembre 1533, nous saisissons le changement définitif de ses idées. Il se plaint de la *servitude volontaire* que lui et ses *frères* supportent encore. Il se montre en même temps comme désillusionné et désenchanté. Il reconnaît que la situation devient de plus en plus difficile. Nul doute que ces démêlés ne l'aient aigri. Le besoin d'activité dont il est tourmenté ne pouvant trouver libre carrière dans son pays , il imitera bientôt l'exemple du prétendu anabaptiste. L'exil est désormais sa seule ressource. Chose singulière, cette extraordinaire influence qu'il devait exercer bientôt après sur ses compatriotes semble encore peu développée. Il ne parvient pas à dissiper leurs soupçons et à imposer sa conviction. C'est ce qui montre une fois de plus qu'il n'avait été nullement l'initiateur de ce mouvement, qu'il n'a fait que s'y rallier tardivement sans doute, qu'il s'est trouvé entraîné et forcé de suivre les siens. Son crédit ne s'imposera à ses compatriotes que le jour où une œuvre puissante révèlera soudain en lui le chef nécessaire de cette Réforme, à laquelle il n'avait adhéré qu'après de si longues hésitations[1].

Abel Lefranc.

1. Ces articles recevront leur complément et leur développement dans l'ouvrage que nous publierons prochainement, à la librairie Fischbacher, sur *la Jeunesse de Calvin*. Ils en formeront la première partie. On trouvera dans les *pièces justificatives* de ce volume tous les textes auxquels il a été fait allusion.

BIBLIOGRAPHIE

LA LITTÉRATURE DE LA RÉFORME FRANÇAISE.

NOTES SUR LES TRAITÉS DE LUTHER TRADUITS EN FRANÇAIS ET IMPRIMÉS EN FRANCE ENTRE 1524 ET 1534[1].

II

Le volume que nous avons promis de décrire (voy. *Bull.* 1887, p. 669) et qui fut imprimé par Simon Dubois pour André Wechel en avril 1529, avait été signalé il y a plus de trente ans; le Dr J. K. Irmischer l'avait exactement décrit dans l'édition des œuvres de Luther connue sous le nom d'édition d'Erlangen (*Dr M. L. Sæmmtliche Werke*, t. LXV (1855), p. 268). Lorsqu'il y a déjà longtemps nous eûmes relevé avec soin cette mention, nous fîmes aussitôt des démarches pour retrouver l'exemplaire que le Dr Irmischer avait évidemment eu sous les yeux. M. le Dr Reusch, de Bonn, si versé dans la littérature religieuse du XVIe siècle, nous apprit que ce précieux volume avait fait partie, à Altdorf en Bavière, de la collection particulière d'un professeur Schwarz, laquelle fut vendue à des Anglais après le décès de son propriétaire en 1818. Mais le bibliothécaire de l'université d'Erlangen, qui avait fourni à M. Reusch ce renseignement aussi vague que décourageant, n'avait rien pu savoir de plus précis. Toutes nos recherches pour découvrir un autre exemplaire, soit à Paris, soit à Londres, soit ailleurs, furent inutiles.

Nous commencions donc à désespérer, lorsqu'un soir un de nos bibliophiles protestants aussi modeste qu'aimable, M. Paul Schmidt, voulut bien ouvrir pour nous quelques-uns de ses tiroirs. Il nous fit admirer, entre autres, la finesse et l'élégance extrêmes d'une reliure du XVIe siècle qui recouvrait un petit in-octavo admirablement conservé. Quelle ne fut pas notre surprise d'y lire ces mots qui s'étaient gravés dans notre mémoire : *Le livre de vraye et parfaicte oraison*, imprimés en rouge (ainsi que l'indication du texte, *Prov. iii*), en tête du titre reproduit ci-contre!

1. Voy. *Bulletin* de 1887 (t. XXXVI), p. 661-670, la première partie de ces notes.

Le liure de Sagesse & parfaicte oraison.



Omnia que desyderantur / huic non valent comparari. Prouer.iii.

CVM PRIVILEGIO

¶ Loraison que nostre seigneur Jesuchrist a faict pour nous apprendre la maniere de prier dieu. Ainsi quil est contenu en sainct Luc xi. chapitre sainct Matthieu ou vi.

Pater noster qui es in celis.
Nostre pere qui es es cieulx
Sanctificetur nomen tuum
Sanctifie soit ton nom.
Adueniat regnum tuum.
Ton regne aduienne.
Fiat voluntas tua / sicut in celo et in terra
La volunte soit faicte / en la terre comme ou ciel.
Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.
Nostre pain quotidian donne nous au iourdhuy.
Et dimitte nobis debita nostra / sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.
Et nous delaisse noz debtes / comme nous delaissons a noz debteurs.
Et ne nos inducas in tentationem.
Et ne nous induiz point en tentation.
Sed libera nos a malo.
Mais deliure nous du maling. Amen.

M. Paul Schmidt, non seulement a de beaux livres, mais, à l'instar d'un autre collectionneur émérite, M. A. Gaiffe (qui nous a dit posséder aussi celui-ci), il les prête aux amis des lettres et de l'histoire. C'est à cette... vertu que nos lecteurs devront donc les détails dans lesquels nous allons entrer.

Ainsi que le prouve le fac-similé qu'on a sous les yeux, les caractères de ce volume sont différents de ceux de la *Consolation chrestienne*. On retrouvera toutefois ces derniers dans la première ligne du feuillet XX, reproduit à côté du titre. On verra d'ailleurs très clairement, plus tard, que Dubois se servait de deux séries de caractères gothiques, un gros — celui des *Consolations*, — et un plus petit. Certaines de ses impressions étant composées presque exclusivement au moyen des uns ou des autres, cette circonstance n'a pas peu contribué à prolonger nos recherches. Mais, passons à la description du *Livre de vraye et parfaicte oraison.*

Le verso du titre est blanc. Sur le deuxième feuillet non paginé, mais signé *à ii* on lit :

Le contenu de ce présent volume[1].

Le sermon de Jésus-Christ en la montaigne.
Trois brefues exposition sur le *Pater noster*.
Une exposition sur le *Ave Maria*.
Une exposition sur le *Credo*.
Une exposition sur les dix commandemens de la Loy.
Aulcunes *benedictions* de la table avec les actions de grâces.
Deux homelies de sainct *Jehan Chrysostome* pour apprendre la manière de prier Dieu.
Les psaulmes pénitentiaulx exposez par maniere d'oraison.

Cette table des matières ne présente pas le contenu de l'ouvrage dans son ordre réel, et n'est pas complète. Les *deux homélies de saint Jean Chrysostome* devraient en effet s'y trouver, comme dans le texte, après le sermon sur la montagne. A leur place, dans la table, devraient figurer, également comme dans le texte, avant les psaumes pénitentiaux, les *Louanges du seigneur Dieu, l'oraison de Daniel et diverses oraisons à Jésus-Christ.*

Sur le verso du feuillet 2, se trouve un *Almanach* pour XIIII ans,

1. Nous mettons en italique ce qui est *rouge* dans l'original.

indiquant pour les années 1530-1543 Pâques, le nombre d'or, la lettre dominicale et les années bissextiles. — Suit un *calendrier* qui occupe *aiii* à *a*8, non foliotés.

Les feuillets marqués I à CLII renferment les traités dont nous venons de compléter l'énumération[1], plus (CLI *v* à CLII) le privilège suivant, que nous croyons devoir reproduire intégralement avec la note qui termine l'ouvrage :

François, par la grâce de dieu, Roy de France au prevost de Paris ou à son lieutenant et à tous noz aultres justiciers ou officiers, salut. Veue par nous l'humble supplication de Chrestien Wechel, libraire juré de l'université de Paris, par laquelle nous a remonstré que puis peu de temps il a faict imprimer ung petit livre en françois, intitulé le livre de vraye et parfaicte oraison. Lequel livre ledit suppliant n'oseroit exposer en vente sans notre congé, permission et privilège. Et à ceste cause nous supplioit ledit Wechel, pour le récompenser des fraictz par luy faictz en imprimant ledit livre, inhibitions et défenses estres faictes à tous libraires et imprimeurs de par nous, de ne pas imprimer ne vendre ledict livre jusques à cinq ans prochainement venans. Laquelle requeste considérant, vous mandons par ces présentes, que faictes ou faisies faire inhibitions et defenses de par nous, sur grosses peines à nous à appliquer, et de confiscation des livres qu'on auroit imprimé, à tous libraires et imprimeurs de ne imprimer, ne vendre ledit livre, fors ceulx que le dict Wechel auroit faict imprimer. Et ce jusques à cinq ans prochains venans. Ce que plus à plain est contenu en l'original de ce présent privilège : ouquel aussi sont nommés les livres particuliers contenus audit livre.

1. Et dont voici, pour plus de sécurité, un relevé complet et détaillé : fol. I-VII, *Le sermon de Jesus-Christ en la montaigne;* VII *v*-XIX *v*, *Deux homelies ou sermõs au peuple, de la louẽge d'oraison : composées par sainct Jehan Chrysostome, translatées de latin en françois;* XX voy. le facsimile; XX *v*-XXVII, *La primiere exposition sur ladicte oraison;* XXVII *v*-XXXIX, *La deuxiesme exposition du Pater noster;* XXXIX *v*-XLIIII *v*, *La tierce exposition du Pater noster;* XLV-LII *v*, *La salutation angélique* (et) *l'exposition dicelle salutation faicte en forme d'oraison;* LIII-LIX *v*, *Le symbole des apostres* et *exposition sur ledit symbole faicte en maniere d'oraison;* LX-LXXV *v*, *Les dix cõmendemens de Dieu, dõnez en lancien testament a Moise, avec briefue exposition, et explication diceulx prinse des commandemens de Jesuchrist en son nouveau testament;* LXXVI-LXXVII *v*, *Sensuyuent aulcunes benedictions et actions de graces, pour dire a la table en prenant refection corporelle ou humaine* (extraits des psaumes 144, 102, des épitres à Timothée, et de Chrysostome sur Matth. 16, en

Donné à Paris le xvii[e] jour de juing. L'an de grâce mil V. cens xxviii et de notre règne le xiiii. Ainsi signé, Par le Roy, à la relation du conseil. Rivière.

Imprime a Paris par maistre Si-
mon du bois, pour Christiē We-
chel, libraire iure de l'univer-
sité de Paris; demeurant
en la rue saint-Jacqs,
à lēseigne de les
cu de Basle.
Mil cinq
cens
xxix. au
mois de Ap-
uril

Ces 152 feuillets sont signés A-T. L'ouvrage tout entier forme donc 20 cahiers petit in-8. La page pleine compte 28 lignes, sauf le titre courant qui est toujours en caractères plus gros et rouges. Il y a beaucoup de citations en marge, et généralement les titres, lignes latines et initiales sont imprimés en rouge[1]. Quelques initiales sont ornées (fol. 1, 3 *v*. 5 *v*, 7 *v*, 14, 20 et *v*, 27 *v*, 40 *v*, 53, 97). En tête du premier traité (*Sermon sur la montagne*) une petite vignette représente un prêtre qui célèbre la messe. Le verso du dernier feuillet est orné par la belle marque d'André Wechel pour lequel le

latin et français); LXXVIII-LXXXIX, titre courant : *Les louenges du seigneur dieu* (psaumes 102, 118, 144, le magnificat, le te deum, le gloria in excelsis et un extrait de Saint Hylaire); LXXXIX, *Le Credo lequel fut compose au Concile de Nicene;* CX-CXI (au lieu de XC-XCI), *Loraison de Daniel* (3 *et* 10)*: en laquelle est contenue la confession du chrestien a Dieu;* CXI *v*-CXVI (au lieu de XCI-XCVI), titre courant : *Prieres* (et) *Diverses oraisons a Jésuchrist* (plusieurs psaumes, entre autres, 24, 26, 19, 121, plus, oraison pour obtenir sapience et oraison pour la paix); CXVI *v* (au lieu de XCVI) *Oraisons* (très courtes) *prinses du nouveau testament;* XCVII-CL *v*, les sept pseaulmes du royal *prophete David, exposez pour dōner* a tous la maniere de se *retirer de peche, et se con*vertir a Dieu : et le prier *devotement selon* la maniere que a *enseigne David* en ses *sept pseaulmes penitentiaulx*. Le titre courant des feuillets CXLVII *v*-CL est *Lexposition de gloria patri*, et celui de CL *v*., *Oraison a Jesuchrist*, la fin étant, en effet, une prière; CLI quelques versets de l'Écriture sainte en latin (titre courant : *penitentiaulx*); CLI *v*-CLII, le privilège.

1. Ainsi sur le feuillet XX reproduit ci-contre, la moitié au moins des lignes devraient être tirées en rouge.

volume a été imprimé avec tant de soin[1], de netteté et une si grande profusion de lettres rouges, qu'il forme un spécimen vraiment remarquable de la typographie à cette époque.

A première vue, ainsi que l'a cru le Dr Irmischer, ce livre paraît une reproduction en français du *Betbüchlein* ou *Petit Livre de prières* de Luther. Répandu dès 1522, ce recueil, un des premiers et des plus populaires qui sortit de la plume du Réformateur, renfermait, en effet, de courtes explications du Décalogue (publié pour la première fois en 1518), de l'Oraison dominicale (1519), du Credo (1520), de l'Ave Maria, et 8 psaumes traduits en allemand. A ces traités s'ajoutèrent successivement, à partir de 1524 et surtout de 1529, des introductions à diverses épitres de l'apôtre Paul, un sermon sur la passion, un calendrier, etc.[2].

Or, en comparant les textes de ces divers traités avec ceux du recueil français, on découvre que deux seulement d'entre eux se retrouvent dans *la seconde exposition du Pater noster*, et dans celle du *Credo* savoir fol. XXVII*v* à XXXIX et LIIII*v* à LIX de ce dernier. Encore faut-il remarquer que cette dernière traduction, savoir celle du *Credo* est précédée de deux pages (LIII*v* à LIIII*v*) intitulées : *Exposition sur le dit symbole faicte par manière d'oraison*, qui ne sont pas de Luther, pas plus que nombre de réflexions ajoutées ca et là à ce texte.

En résumé, le *Livre de vraye et parfaicte oraison* a évidemment, ainsi que l'indique son titre, sa date et son contenu, été inspiré par le *Betbüchlein* et sans doute aussi par les *Psaumes pénitentiaux* de Luther. On pourrait même remarquer que le texte du sermon sur la montagne par lequel il débute, et qui, pour le dire en passant, reproduit, ainsi que les psaumes, la version de Lefèvre d'Étaples, avait été inséré dès 1519 par Mélanchton dans son livre de lecture élémentaire[3]. Mais, dans la plupart de ses parties, le texte du *livre... d'oraison* est indépendant de celui de ces devanciers, et comme.

1. Nous n'avons remarqué que trois incorrections : Le titre courant du cahier B est en noir au lieu d'être en rouge; dans la pagination du cahier M2 à M8, il y a CX-CXVI, au lieu de XC-XCVI; et le feuillet LXXXVII est marqué LXXXV et *vice versa*.

2. Nous devons une partie de ces renseignements à M. Kœstlin, le biographe bien connu du Réformateur.

3. Nous ne connaissons pas le titre de la première édition (latine) de ce petit

ensemble, incontestablement plus riche et plus complet qu'eux.

Ces parties indépendantes sont-elles des manifestations *originales* de la piété évangélique *française* à cette époque où la Réforme n'avait encore dans notre patrie que peu d'adhérents déclarés? Les ouvrages d'édification protestante de ce temps sont d'un accès trop difficile pour qu'il nous ait été possible de nous former sur ce point une opinion motivée. On ne pourra rien affirmer à cet égard avant d'avoir comparé ces textes aux explications familières de l'Oraison dominicale, du Décalogue, etc., que le besoin d'instruire « les simples et les rudes », faisait alors surgir en Suisse aussi bien qu'en Allemagne et en France. A peine ces traités avaient-il paru, qu'ils étaient, grâce à la langue latine, connus partout où l'esprit nouveau travaillait les âmes affamées et altérées. Q'on lise, par exemple, la lettre que Lefèvre d'Étaples écrivait à Farel le 20 avril 1524 (*Corr. des Réf.*, I, 206) et l'on y verra que rien de ce qui était alors publié n'échappait aux « luthériens » de Paris, mais leur était aussitôt envoyé de Bâle, de Lyon ou d'ailleurs.

Mais nous anticipons sur la conclusion de ces notes que la crainte d'omettre un détail utile (ces livrets sont si rares!), nous oblige à rendre bien plus arides que nous ne voudrions. Bornons-nous, pour aujourd'hui, à deux remarques supplémentaires :

Ce qui, dans le *Livre... d'oraison* a été traduit, l'a-t-il été du latin ou de l'allemand? Après avoir lu les deux exemples que nous mettons sous ses yeux, le lecteur répondra certainement, du latin :

Omnipotens deus, postquam tu nos incomparabili benevolentia et misericordia non admisisti solum, sed etiam docuisti, imó præcepisti per unicum et charum filium tuum dominum nostrum Jesum Christum, ut freti illius meritis, et patrocinio, seipso mediatore, te nobis patrem esse crederemus...	Seigneur dieu tout puissant, par vostre incomparable et infinie benevolence, vous n'avez pas seulement permis et donné le congé, ains davantaige enjoinct et commandé par vostre seul et unique filz Jesuchrist, nostre souverain seigneur, que en ayant ferme fiance en ses mérites et en ses intercessions, nous croyons que vous estes nostre pere.... (fol. XXVII *v*).

livre de classe, mais seulement celui de la traduction allemande qui est de 1524 : *Philipps Melanchthons Handtbuchlein wie man die kinder zu der geschrifft und lere halten soll.*

L'autre exemple est tiré du symbole des apôtres et permet de voir, du même coup, comment le traducteur a développé la pensée de Luther.

Credo, quod passionem et crucem pro meis, atque omnium in se credentium, peccatis pertulerit, et per hoc omnes passiones et cruces benedixerit, ita ut non modo non noceant posthac, sed etiam salubres sint, et valde meritoriæ.

Et a souffert soubz Ponce Pilate. Je croy qu'il a porté son tormēt et sa croix pour mes pechez et pour les pechez de tous fideles : et que par icelle voluntaire oblation de sa mort à dieu son pere, il a beniet sanctifié et faict grandement vallables et salutaires tous tormentz, peines et tribulations, et adversitez que nous pourrions souffrir en ce monde; *tellement que ung bon Chrestien ne doibt maintenant avoir horreur de peine et tribulation en ceste vie mortelle, mais les doib trecepvoir et honnorer en joye, considerant qu'il est imitateur de Jesuchrist, lequel luy faict certes hōneur et grâce de lui communiquer sa croix et passion* (fol LVI *v*-LVII).

Or on ne connaissait pas d'édition *latine* du *Betbüchlein* antérieure à 1529 [1], et l'on a vu plus haut, dans le privilège, que la traduction était déjà *imprimée* le 17 juin 1528. Elle ne peut donc avoir été faite que sur le texte latin que donnait, avec d'autres pièces de Luther, un *Enchiridion precationum* que nous avons signalé comme ayant été publié à Strasbourg en 1525 [2]. Nous appelons dès maintenant l'attention sur ce détail sur lequel nous comptons insister plus loin.

Notre deuxième observation porte sur le titre dont on a ici la reproduction exacte. Le lecteur aura certainement remarqué la banderolle qui sort de la bouche de l'homme agenouillé, avec cette inscription : IGNITV̄ ELOQIV̄ TVV̄ VEHEMENTER ET SERV9 TVVS DILEXIT ILLVD.

1. Voy. *M. L. Saemmtliche Werke*, t. LXV, p. 267.
2. Voy. la note de la page 668 du *Bulletin* de décembre dernier (1887).

Cette légende n'est autre chose qu'un verset de l'Écriture sainte, le 140e du psaume 119. Or il se trouve que ce psaume (le 118e dans la Vulgate), figure précisément au nombre de ceux que renferme le *livre... d'oraison* sous le titre courant : *les louanges du seigneur Dieu*. Nous pouvons donc donner la traduction de ce passage telle qu'elle y a été imprimée d'après la version de Lefèvre d'Étaples[1] : « *Ta parole est vehementement emflambée ; et ton serviteur l'a aymée.* » (fol. LXXXVII.)

Nous pouvons même faire un pas de plus. La marque typographique bien connue de l'*éditeur* Chrétien Wechel[2] ayant été reproduite à la fin de ce volume, il est permis d'admettre que, grâce à cette devise, la vignette si expressive du titre représente la marque de l'*imprimeur*, c'est-à-dire de Simon Dubois. Il se serait donc fait représenter lui-même dans l'attitude de l'oraison, et c'est au Christ crucifié qu'il aurait appliqué l'éloquente apostrophe du psalmiste : *Ta parole est vehementement emflambée*[3].

On verra ci-après que tout ce que nous avons pu savoir de ce Simon Dubois explique et justifie le choix de ce touchant emblème.

(*A suivre.*) N. W.

HISTOIRE DE LA VILLE DE NOYON ET DE SES INSTITUTIONS

JUSQU'A LA FIN DU XIIIe SIÈCLE, PAR ABEL LEFRANC [4]

On voit ci-dessus que le *Bulletin* publie aujourd'hui le dernier des trois articles si nouveaux et si captivants de M. Lefranc sur Calvin. En prenant congé de notre nouveau collaborateur, nous

1. Le texte hébreu signifie, d'après la version de M. Segond : *Ta parole est entièrement éprouvée et ton serviteur l'aime.*

2. Cette marque représente un arbre entouré d'arbustes avec deux oiseaux et, au pied, une belette ou un écureuil. Une banderolle sortant de l'arbre porte cette légende : *Unum arbustum non alit duos erithacos ;* un arbre ne nourrit pas deux rouge-gorges.

3. Cette interprétation allégorique était absolument conforme à la théologie des premiers Réformateurs. Lefèvre d'Étaples l'avait fait adopter, car c'est lui qui avait enseigné dans ses Commentaires que *tous* les psaumes étaient *messianiques*, c'est-à-dire s'appliquaient prophétiquement à Jésus-Christ. Et, fait peu connu, c'est à Lefèvre d'Étaples que Luther emprunta cette manière de voir qu'il adopta et popularisa.

4. Paris, Vieweg, 251 pages in-8, 1887.

exprimons l'espoir qu'il se souviendra quelquefois de notre recueil. Les études qu'il poursuit et dont chacun voudra lire le développement dans le volume sous presse chez Fischbacher, l'amèneront certainement à d'autres découvertes dans le domaine de la Réforme française qui est le nôtre.

En exprimant cet espoir, nous ne voulons pas oublier de signaler le livre qui a valu à M. Lefranc le titre d'élève diplômé de la section d'histoire et de philologie de l'École pratique des hautes études. Nous n'avons pas qualité pour parler de l'*Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions jusqu'à la fin du* XIIIe *siècle*. Mais Noyon étant la patrie de Calvin, cette histoire ne nous a pas paru indifférente pour comprendre le caractère logique, intellectuel, radical, qui distingue le Réformateur. En lisant le récit de la lutte pacifique, procédurière, qui s'est élevée dans cette ville épiscopale entre le peuple et l'aristocratie urbaine qui en avait accaparé le gouvernement, on s'explique la physionomie particulière de la lutte qui, moins de trois siècles plus tard, devait y opposer la bourgeoisie éprise de Réforme religieuse, au clergé. Au XIIIe siècle le combat se termina par une véritable faillite communale. Au XVIe ce fut, grâce à la Ligue, le clergé qui resta maître du champ de bataille. Mais, comme tant d'autres villes, Noyon paya cette victoire par une sorte de faillite morale et intellectuelle, c'est-à-dire par l'expulsion et l'émigration de l'élément progressif, libéral, entreprenant qu'y avait créé la Réforme.

Ajoutons que le sujet, en apparence aride, de ce volume, est traité par M. Lefranc d'un style clair, intéressant, qui en rend la lecture abordable et profitable aussi bien pour le grand public que pour les initiés. N. W.

SÉANCES DU COMITÉ

14 *février* 1888.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. F. Buisson, O. Douen, A. Franklin, J. Gaufrès, G. Guizot, F. Lichtenberger, Ch. Read, A. Viguié, Ch. Waddington, qui vient d'être nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques. — MM. Bonet-Maury, F. Kuhn et W. Martin se font excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Bulletin. — Le secrétaire soumet la composition du numéro du 15 mars. — M. Rouvière, déjà précédemment annoncé par M. Dardier, propose un travail considérable sur la restitution faite, à l'époque de la Révolution, aux descendants des fugitifs pour cause de religion, à Nîmes et environs, des biens confisqués à ces derniers. Comme ce travail traite un sujet peu connu, et intéresse beaucoup de familles encore existantes, il est accepté en principe, le mode et le moment de la publication restant réservés. — M. le président a le regret d'apprendre au Comité que quelques lecteurs du *Bulletin*, à l'occasion de l'étude que M. Charles Read vient d'y consacrer à Mme de Maintenon, se sont mépris sur le rôle du Comité à l'égard de ses collaborateurs au *Bulletin*. Le Comité croit donc nécessaire de rappeler que les auteurs sont *seuls* responsables de leurs opinions historiques.

Communications. — Le président lit une lettre d'un notaire de Reims contenant un extrait du testament de feu M. Herrmann Walbaum, qui a bien voulu léguer à la Société, pour être touchée après le décès de sa veuve, une somme de 500 francs. M. le président soumettra à Mme Herrmann Walbaum l'expression de la sympathie et de la gratitude de la Société. M. Méjanel demande l'autorisation de reproduire le portrait de Paul Rabaut. Accordé.

Bibliothèque. — Les manuscrits de Cambridge sont arrivés : le *Bulletin* publiera celui relatif aux galériens; l'autre renferme les colloques de l'île de Jersey de 1577 à 1613. — La couverture du dernier numéro annonçait le don du tome XV des *Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis;* il manque à la Bibliothèque les volumes X à XIV de cette collection. M. A. Franklin dépose plusieurs volumes anciens; M. Lutteroth a envoyé quelques brochures relatives à la liberté religieuse dans ce siècle; M. Lods les œuvres de M. Coulmann; M. P. Jalaguier quelques brochures qui complètent notre collection des œuvres de son grand-père, le professeur. Voir la troisième page de la couverture pour les livres récents. Après avoir mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion la question de l'assemblée annuelle, la séance est levée.

CORRESPONDANCE

Théodore de Bèze et la préface de 1543.

M. le pasteur A. Bernus nous écrit, au sujet de ce fait relevé par M. Molard (*Bull.* du 15 janvier p. 56), qu'on ne saurait tirer aucune conclusion sur les opinions religieuses de Théodore de Bèze, de la préface qui se

retrouve souvent dans les éditions du XVIe siècle de la Bible, de la Liturgie ou du Psautier, avec la date de Genève, 10 juin 1543 (qui en est bien la date exacte); car cette préface est, non de Bèze, mais de Calvin. Voy. *Bull.* I, 95, ss. 143-147 et *Calvini Opera* VI, p. XVI ss et 166-171 où l'on en trouve le texte intégral.

Les lettres sur les mariages, etc. **1730**[1].

Montauban, 21 février 1888.

Cher Monsieur,

Les *Lettres écrites à un protestant de France, au sujet des mariages des Réformés et des baptêmes de leurs enfants dans l'Église romaine, par un P. de l'Église réformée,* et dont M. Gaidan désire connaître l'auteur, numéro de février, page 42, sont de Pierre Roques, originaire de Lacaune, dans le Haut-Languedoc et pasteur à Bâle[1]. L'exemplaire que j'ai consulté appartient à M. Vielles de Montauban. Il a 272 pages, sans compter les huit consacrées à la table des matières. C'est un in-12, sans nom d'auteur ni de lieu, et qui porte le millésime de MDCCXXX. Le but de ces lettres, qui sont au nombre de six, est ainsi indiqué dans les premières lignes de l'*Avis au lecteur:* « On combat dans cet écrit deux erreurs fort dangereuses, mais malgré cela très communes : l'une qu'il est permis d'user de dissimulation en matière de religion, lorsque l'on court le risque d'être persécuté si l'on dit sincèrement ce que l'on pense, et l'autre que l'on est en droit de maltraiter ceux que l'on regarde comme hérétiques et de les engager par là à renoncer à leurs sentiments. » Cet écrit fut abondamment répandu en France.

« Nous avons reçu la marchandise des mains de M. Gras, écrivait, le 9 mai 1731, Jacques Roger à Antoine Court. Comme elle consiste presque toute en *Lettres à un protestant de France* ou en Testaments, nous avons résolu d'envoyer à nos frères du Vivarais environ cinq douzaines de ces exemplaires. » L'un d'eux fut trouvé dans la valise du pasteur Pierre Durand, lors de son arrestation (Voy. ma biographie de *Marie Durand,* p. 119) et servit de pièce de conviction dans le procès qui l'envoya à la potence.

L'exemple de Roussel dut l'encourager à soutenir jusqu'au bout le bon combat de la foi, car Roques parle longuement dans son ouvrage du martyr d'Uzès, p. 104-107. Antoine Court avait collaboré à ce livre en fournissant des indications historiques à l'auteur. Voici ce que lui écrivait

1. MM. les pasteurs Fonbrune-Berbineau et Bernus vienent de nous adresser les mêmes renseignements, mais moins complets. M. Bernus nous apprend toutefois, en outre de ce qu'on vient de lire, que P. A. Turretini collabora à la première édition de l'ouvrage de Roques. — N. W.

Roques, en lui envoyant la seconde édition qui parut en 1733. Sa lettre est du 23 décembre de cette année : « Je suis ravi que vous approuviez les changements et les additions que j'ai faits à mes lettres. Si j'avais eu des mémoires plus étendus sur la mort de feu M. Roussel, je me serais étendu davantage. » Voyez l'intéressant article de M. Charles Dardier sur Roques, *Encyclopédie des sciences religieuses*, t. XI, p. 293.

Veuillez agréer, etc. D. BENOIT.

La famille Mascarenc.

Puylaurens, 18 février 1888.

Monsieur,

Le dernier numéro du *Bulletin* contient un appel de l'un de vos correspondants de Boston demandant des renseignements sur la famille *Mascarenc* dont il descend.

Voici, d'après mes notes, ce que je puis ajouter aux indications déjà données.

Et tout d'abord n'écrivons plus Mascarene, si vous le voulez bien; mais Mascarenc avec un *c* final. C'est ainsi que l'on trouve ce nom orthographié depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours; il existe encore des Mascarenc dans le pays castrais :

1° Un *Jean* Mascarenc mourut pendant qu'il remplissait les fonctions de conseiller politique de la ville de Castres, en 1576.

2° *Jacques*, bourgeois de Castres, frère du précédent, dont il est parlé dans les *Mémoires de Gaches*, mourut en 1594, laissant une veuve, Jeanne de Thomas, et deux filles : Esther et Anne.

3° *Daniel* Mascarenc, sieur de Labarthe, avait épousé Marie Bardou qui mourut le 16 septembre 1679. L'une de leurs filles, *Marie*, née le 18 août 1636, se maria à Puylaurens avec Antoine d'Arnaud, le 16 février 1656. L'autre, nommée *Elisabeth*, épousa Jean Bel, procureur au siège de Puylaurens.

4° Voici maintenant l'extrait de baptême du *confesseur* réfugié, celui que Jérémie Dupuy, l'auteur de *la Juste Reconnaissance*, appelait « homme d'une grande piété » :

« Le 11 du moi de may, par Monsieur Daneau, pasteur, a esté baptisé *Jean*, fils de maître Jean Mascarenc, advocat en la cour et de damoiselle Louise de Balarand, présentée par M. *Jean* Mascarenc frère, pour le sieur *Jean* Mascarenc, bourgeois d'Angles, ayeul du baptisé et damoiselle Madeleine de Curvalle, son ayeule, femme de maître Jean de Balarand, conseiller du roy et référandaire en la chancellerie de la cour et Chambre. »

5° On trouve encore dans un vieux registre de l'état civil des protestants de Castres, les baptêmes de quelques-uns des frères de ce dernier : *Louis*, le 15 avril 1662; — *Esther*, 13 avril 1663; — *Jeanne*, née le 25 juillet, baptisée le 8 août 1665; — et *Louise*, présentée au baptême par *Guillaumette* d'Imbert, sa grand'mère, le 2 décembre 1666.

6° Une *Louise* de Mascarenc, autre que la précédente, sans aucun doute, était veuve de noble Jean de Madière, lorsqu'elle épousa Messire Annibal de Barrau, seigneur de Campoliès et Muratel, vers 1760.

7° *César* Mascarenc fut mis en possession des biens de son frère, *Paul*, *religionnaire fugitif*, au commencement du XVIIIe siècle.

C'est là le peu que je puis fournir à votre honorable correspondant américain.

Veuillez agréer, etc. CH. PRADEL.

NÉCROLOGIE

M. Théodore Claparède.

Encore un deuil pour notre Société dans cette ville de Genève où nous comptons tant d'amis de la première heure disparus sans retour! Après Alexandre Lombard, le pieux historien des martyrs de Calabre, Théodore Claparède, issu d'une famille de réfugiés nîmois, qui a largement payé sa dette de savoir et de vertu à la patrie adoptive.

Né le 18 juin 1828, fils et neveu de pasteurs, Th. Claparède étudia la théologie, et fut successivement ministre à Chancy, chapelain des prisons. Une *Histoire des Eglises réformées du pays de Gex*, publiée en 1856, révéla ses aptitudes historiques et nous valut une de ces collaborations qui sont l'honneur du *Bulletin*. Il suffit de rappeler les *Memoires de Blanche Gamond*, cette sublime héroïne des cachots de Valence et de Grenoble, qui trouva une admirable sœur dans *Jeanne Terrasson*, si heureusement évoquée par M. Edouard Goty. Réunis dans un même volume ces deux touchants épisodes de la Révocation en Dauphine sont un de ces livres qui, selon la belle expression de Michelet, semblent écrits entre terre et ciel.

Je ne puis énumérer ici les nombreux articles du *Bulletin*, dus à la plume de Th. Claparède, et empreints de cette scrupuleuse fidélité, de cette élégante exactitude qu'il mettait à tout. Je ne saurais oublier ce qu'il fut pour la patrie génevoise, comme membre et plusieurs fois président de la Société d'histoire et d'archéologie qui s'apprête à célébrer (hélas! sans lui) son jubilé demi-séculaire ; comme un des rédacteurs des *Etrennes religieuses* si goûtées dans la Suisse romande ; enfin comme président de la Société des protestants disséminés qui lui rappelait une patrie aimée, celle des aïeux, objet de ses pieuses recherches. C'est l'inspiration de plusieurs mémoires composés pour sa famille, à l'occasion de ces anniversaires domestiques qui évoquent de purs exemples et relient les générations successives dans la solidarité des sacrifices accomplis pour une cause sainte. Sa belle demeure de Champel, toujours si hospitalière, a été témoin de plus d'une de ces fêtes historiques dont le souvenir est une vertu pour ceux qui ont eu le privilège d'y assister.

A peine âgé de soixante ans, Th. Claparède semblait appelé à fournir une longue carrière de sérieux travaux, quand une courte maladie l'a enlevé, le 15 février, à ses études favorites, à sa famille, à ses amis qui ne peuvent se consoler d'une telle perte. La Société de l'histoire du protestantisme français s'associe au deuil de Genève, et garde pieusement la mémoire de ce correspondant si docte et si aimable qu'elle considérait comme un de ses membres[1]. Je n'essaye pas de dire ce qu'il était pour ceux qui l'ont connu de plus près, avec ses rares qualités d'esprit et de cœur, qui s'alliaient à tant de modestie. Je ne puis songer à cet ami si cher sans lui appliquer les divines paroles : « Heureux les débonnaires, car ils hériteront de la terre. Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu. » J. B.

1. Voir le *Bulletin*, t. XVI, p. 366, 378, 431, 481 ; t. XXVIII, p. 559 ; t. XXIX ; p. 27. Voir également t. XV, p. 511, 577, t. XVIII, p. 113, et la table de la première série. Comme membre de la Société d'histoire de Genève, on lui doit une excellente notice sur Théoph. Heyer, et de nombreuses communications sur les sujets les plus variés.

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

NÉCROLOGIE

M. Théodore Claparède.

Encore un deuil pour notre Société dans cette ville de Genève où nous comptons tant d'amis de la première heure disparus sans retour! Après Alexandre Lombard, le pieux historien des martyrs de Calabre, Théodore Claparède, issu d'une famille de réfugiés nîmois, qui a largement payé sa dette de savoir et de vertu à la patrie adoptive.

Né le 18 juin 1828, fils et neveu de pasteurs, Th. Claparède étudia la théologie, et fut successivement ministre à Chancy, chapelain des prisons. Une *Histoire des Eglises réformées du pays de Gex*, publiée en 1856, révéla ses aptitudes historiques et nous valut une de ces collaborations qui sont l'honneur du *Bulletin*. Il suffit de rappeler les *Mémoires de Blanche Gamond*, cette sublime héroïne des cachots de Valence et de Grenoble, qui trouva une admirable sœur dans *Jeanne Terrasson*, si heureusement évoquée par M. Edouard Goty. Réunis dans un même volume ces deux touchants épisodes de la Révocation en Dauphiné sont un de ces livres qui, selon la belle expression de Michelet, semblent écrits entre terre et ciel.

Je ne puis énumérer ici les nombreux articles du *Bulletin*, dus à la plume de Th. Claparède, et empreints de cette scrupuleuse fidélité, de cette élégante exactitude qu'il mettait à tout. Je ne saurais oublier ce qu'il fut pour la patrie génevoise, comme membre et plusieurs fois président de la Société d'histoire et d'archéologie qui s'apprête à célébrer (hélas! sans lui) son jubilé demi-séculaire; comme un des rédacteurs des *Etrennes religieuses* si goûtées dans la Suisse romande; enfin comme président de la Société des protestants disséminés qui lui rappelait une patrie aimée, celle des aïeux, objet de ses pieuses recherches. C'est l'inspiration de plusieurs mémoires composés pour sa famille, à l'occasion de ces anniversaires domestiques qui évoquent de purs exemples et relient les générations successives dans la solidarité des sacrifices accomplis pour une cause sainte. Sa belle demeure de Champel, toujours si hospitalière, a été témoin de plus d'une de ces fêtes historiques dont le souvenir est une vertu pour ceux qui ont eu le privilège d'y assister.

A peine âgé de soixante ans, Th. Claparède semblait appelé à fournir une longue carrière de sérieux travaux, quand une courte maladie l'a enlevé, le 15 février, à ses études favorites, à sa famille, à ses amis qui ne peuvent se consoler d'une telle perte. La Société de l'histoire du protestantisme français s'associe au deuil de Genève, et garde pieusement la mémoire de ce correspondant si docte et si aimable qu'elle considérait comme un de ses membres[1]. Je n'essaye pas de dire ce qu'il était pour ceux qui l'ont connu de plus près, avec ses rares qualités d'esprit et de cœur, qui s'alliaient à tant de modestie. Je ne puis songer à cet ami si cher sans lui appliquer les divines paroles: « Heureux les débonnaires, car ils hériteront de la terre. Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu. » J. B.

1. Voir le *Bulletin*, t. XVI, p. 366, 378, 431, 481; t. XXVIII, p. 559; t. XXIX, p. 27. Voir également t. XV, p. 511, 577, t. XVIII, p. 113, et la table de la première série. Comme membre de la Société d'histoire de Genève, on lui doit une excellente notice sur Théoph. Heyer, et de nombreuses communications sur les sujets les plus variés.

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

Livres récents déposés à la Bibliothèque.

(Les ouvrages *anciens* sont mentionnés, s'il y a lieu, dans les procès-verbaux du Comité).

G. Baum, E. Cunitz, E. Reuss. **Joannis Calvini Opera quæ supersunt omnia.** Tomes XXXIV et XXXV (Sermons sur le livre de Job, le cantique du roi Ezéchias et la prophétie d'Esaïe, chap. LIII), 723 et 687 pages in-4. Brunsvigae Schwetschke, 1887.

R. de Lasteyrie. **Cartulaire général de Paris ou Recueil de documents relatifs à l'histoire et à la topographie de Paris.** Tome I[er] (528-1180), 564 pages in-folio, planches. Paris, impr. nat., 1887.

Baron de Coston. **André de Lafaïsse (d'Aubenas), maréchal de bataille, sa famille, son histoire et sa correspondance** (1570-1681). 259 pages in-8. Lyon, Brun, 1886.

J. Alfred Porret. **L'Insurrection des Cévennes,** 1702-1704. 144 pages in-12. Lausanne, Payot; Paris, Monnerat, 1885.

Ernest Roy. **Poésies diverses tirées de la Muse chrestienne de Pierre Poupo, advocat au bailliage de Bar-sur-Seine,** 194 pages in-12. Paris, librairie des Bibliophiles, 1886.

Xavier Roux. **Barnave, sa vie et son temps.** 107 pages in-8, portrait. Grenoble, Allier, 1888.

J.-B. Brincourt. **Jean Jannon, ses fils, leurs œuvres**; tirage à part, 9 pages in-8. Sedan, Laroche, 1887.

N. Soubeiran, pasteur. Essai historique. **L'Église réformée de Saint-Laurent d'Aigouze.** 40 pages in-8. Nîmes, Royer et Laporte, 1888.

L'abbé Pontdevie. **La Réforme à Saint-Gilles-sur-Vie aux XVI[e] et XVII[e] siècles.** 39 pages in-8. Luçon, veuve Bideaux, 1887.

Le P. Ingold. Petite bibliothèque oratorienne, 2[e] série, VIII. **L'église de l'Oratoire Saint-Honoré.** Étude historique et archéologique. 8 planches; 122 pages in-8. Paris, Poussielgue, 1887.

Le marquis de Pimodan. **La réunion de Toul à la France, et ses derniers évêques-comtes souverains.** 441 pages in-8, portraits. Paris, Calmann-Lévy, 1885.

Louis Barbaza. **Notes sur trois hommes célèbres de Castres et sur les maisons de cette ville qu'ils ont habitées (Samuel Izarn, André Dacier, Baron Cachin).** 32 pages in-12. Castres, Abeilhou, 1888.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 50 POUR 1888